

ANNEXES

- 1 - Programme de la table ronde du 25 juin 2015
- 2 - *L'UNESCO, le changement climatique et l'égalité des genres*
- 3 - Acte final de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (novembre 2014, Genève)
- 4 - Contribution du groupe Femmes et Genre
- 5 - Femmes et justice climatique - Recommandations d'associations françaises
- 6 - Contribution d'*OXFAM France*
- 7 - Sommet mondial « Climat et territoires » - Lyon, Juillet 2015
Déclaration finale
- 8 - Contribution de l'OCDE - Analyse des politiques d'égalité

I. PROGRAMME DE LA TABLE RONDE DU 25 JUIN 2015

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

JEUDI 25 JUIN 2015



TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Co-présidence de Mme Chantal Jouanno,
présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat



et de



M. Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat
sur le suivi des négociations climatiques internationales

Réflexion préalable à la 21^e Conférence des parties
de la Convention-cadre des Nations unies
sur les changements climatiques
(COP 21—Paris—30 novembre au 11 décembre 2015)

*Table ronde ouverte au public et à la presse; y sont associés les membres
du Groupe de travail du Sénat sur le suivi des négociations climatiques internationales*

Palais du Luxembourg—Salle A67



TABLE RONDE
« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Propos introductifs

Intervention de Mme Chantal Jouanno,
présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat

En 2008, **Chantal Jouanno** a été nommée présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) puis administratrice de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). Elle a été secrétaire d'État chargée de l'écologie de janvier 2009 à novembre 2010 puis ministre des Sports de novembre 2010 à septembre 2011.

Conseillère régionale d'Île-de-France depuis le 21 mars 2010, elle a été élue sénatrice de Paris en 2011.

Elle préside la délégation aux droits des femmes du Sénat depuis octobre 2014 et siège par ailleurs à la commission du développement durable.

Intervention de M. Jérôme Bignon, président du Groupe de travail du Sénat
sur le suivi des négociations climatiques internationales

Jérôme Bignon est sénateur de la Somme depuis septembre 2014. Il est membre du groupe Les Républicains. Il a été député de la Somme de 1993 à 1997 et de 2002 à 2012.

Spécialiste des questions environnementales et, plus particulièrement, des zones littorales, il a été président de l'Agence des aires marines protégées créée en 2006 et du Conservatoire du Littoral. Il siège actuellement au conseil d'administration de ces établissements publics.

Au Sénat, **Jérôme Bignon** siège à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et est secrétaire de la délégation à l'outre-mer. Il préside le Groupe de travail relatif aux négociations internationales sur le climat et l'environnement.

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »



Intervention de **Mme Catherine Coutelle**,
présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale

Députée de la Vienne depuis juin 2007, **Catherine Coutelle** est membre du groupe SRC (Socialiste, radical et citoyen). Conseillère municipale de Poitiers à partir de 1983, puis adjointe au maire de Poitiers (1989-2008) et vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Poitiers (1989-2008), elle a été présidente, puis vice-présidente du réseau national « Femmes en mouvement, les transports au féminin » dépendant du Groupement des Autorités responsables de Transports (GART). Elle est vice-présidente du réseau *Tempo territorial*, association qui réunit des acteurs (élus, experts, techniciens) des « politiques temporelles » permettant de privilégier une meilleure articulation des temps de vie. **Catherine Coutelle** a également fondé, en 1993, l'association « Vers la parité dans la Gauche plurielle ».



Catherine Coutelle siège à la commission de la Défense nationale et des forces armées et préside, depuis 2012, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale (DDF). Sous sa présidence, la DDF a agi en première ligne pour écrire la loi relative au harcèlement, mais aussi pour l'égalité professionnelle, contre les stéréotypes sexistes et contre les violences faites aux femmes, notamment la prostitution, en France et dans le monde.

Intervention de **Mme Danielle Bousquet**,



Danielle Bousquet préside le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh) depuis janvier 2013. Députée des Côtes-d'Armor de 1997 à 2012, elle a été vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010), vice-présidente de la délégation aux droits des femmes (2002-2012) et a siégé à la commission des affaires étrangères.

Très attachée à la lutte contre le sous-développement et la pauvreté, elle a été membre du Forum parlementaire intereuropéen sur la Population et le Développement et de l'Union internationale des parlementaires (UIP).

Depuis 2011, elle est présidente de l'*Assemblée des femmes*, association féministe fondée par Yvette Roudy en 1992.



TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Première séquence

Pourquoi les femmes ont-elles un rôle central à jouer dans la lutte contre le changement climatique ?

Interventions de

Mme Anthea Brooks, spécialiste de programme - secteur sciences exactes et naturelles (*UNESCO*)

Mme Anne Barre, présidente *WECF France*

Mme Amelle Le Comte, chargée de Plaidoyer, climat et énergies fossiles (*OXFAM France*)

Mme Lucie Faucherre, analyste des politiques égalité homme - femme et droits des femmes, direction de la coopération pour le développement (*OCDE*)

Deuxième séquence

Quelles conséquences en tirer pour la COP 21 (place des femmes dans les négociations, contenu de l'accord, attribution de financements spécifiques...)?

Interventions de

Mme Amelle Le Comte, chargée de Plaidoyer, climat et énergies fossiles (*OXFAM France*)

Mme Anne Barre, présidente *WECF France*

Mme Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité *ONU Femmes France*

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

♦ **Mme Anthea Brooks**, spécialiste de programme—secteur sciences exactes et naturelles
(UNESCO)

Mme L. Anthea Brooks est spécialiste de programme au sein du Bureau exécutif du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO depuis 2004, et point focal principal pour l'égalité des genres du secteur. Écologiste de formation, elle a ciblé les effets du climat et d'autres changements environnementaux sur la biosphère pendant ses études à l'université de Berkeley, Californie ainsi qu'à l'université de Maryland, *College Park*. Elle a été Directrice adjointe du centre *GEST (Goddard Earth Sciences and Technology Center)* des sciences de la Terre de la *NASA*. Elle a également été Directrice adjointe du *EICES (Earth Institute Center for Environmental Sustainability)*, un centre de recherche qui appartient à l'Institut de la Terre de l'université de Columbia. **Mme Brooks** a aussi enseigné la conservation de la biodiversité dans trois universités. Elle a participé aux COPs et autres réunions de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Par ailleurs, **Mme Brooks** et la Directrice de la division pour l'égalité des genres de l'UNESCO ont organisé des présentations sur le genre et le changement climatique à la Conférence Mondiale sur le Climat 3 en 2009, et lors de la conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques qui s'est tenue à l'Organisation Météorologique Mondiale en 2014.

♦ **Mme Anne Barre**, présidente *WECF France*

Diplômée en management international, **Anne Barre** a travaillé dans la communication et la stratégie d'entreprise, avant de s'engager en 2001 pour les femmes et la planète, au sein de l'ONG *WECF - Women in Europe for a Common Future*.

Fondatrice et présidente de *WECF France*, association, **Anne Barre** est convaincue que les femmes sont des actrices fondamentales du changement dont nous avons besoin pour l'avenir de notre planète et des générations futures. Elle représente *WECF* au sein du Réseau Action Climat, et participe aux travaux de la *Women and Gender Constituency* dans le cadre de la Convention de l'ONU, ce qui lui permet de suivre de près les négociations en cours pour l'Accord de Paris.

Par ailleurs, avec *WECF France* et ses partenaires **Anne Barre** coordonne de nombreux projets de terrain en France et à l'international, qui contribuent à améliorer les conditions de vie des femmes, et à renforcer leur place dans la société pour un développement durable.

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

♦ **Mme Armelle Le Comte**, chargée de Plaidoyer Climat et Énergies fossiles
(*OXFAM France*)

Diplômée de Sciences Po Lille et de l'université de Westminster (Grande-Bretagne), **Armelle Le Comte** a travaillé pendant cinq ans à Londres pour des ONG de solidarité internationale (*Save the Children, Plan International, Caritas*) dans le domaine du plaidoyer et de la communication.

Elle a rejoint *Oxfam France* en 2014 en tant que chargée de plaidoyer sur les enjeux climat et énergies fossiles.

♦ **Mme Lucie Faucherre**, analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes,
Direction de la Coopération pour le Développement (*OCDE*)

Lucie Faucherre travaille comme analyste des politiques dans le domaine de l'égalité homme-femme et des droits des femmes au sein de la Division des Partenariats et des Politiques Mondiales de l'*OCDE*. Elle anime le réseau du CAD pour l'égalité homme-femme (*GENDERNET*) qui rassemble les experts en genre des ministères et des agences de développement des 29 États membres du Comité d'Aide au Développement de l'*OCDE* ainsi que des observateurs.

Précédemment, **Lucie Faucherre** a travaillé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève au sein de la Division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales.

Elle a également travaillé à la Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève et au ministère de la Défense.

TABLE RONDE

« FEMMES ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

♦ Mme Fanny Benedetti, directrice exécutive du comité *ONU Femmes France*

Fanny Benedetti est directrice exécutive du **Comité ONU Femmes France**, consultante spécialisée en matière de genre et droits humains.

Elle a exercé au sein des Nations unies, comme représentante d'ONG ou au ministère des Affaires étrangères et européennes et a assuré la gestion de projets au sein notamment du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) et de l'ONG *Global Rights*.



II. L'UNESCO, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ÉGALITÉ DES GENRES¹

Depuis 1991, la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO a géré le Système d'observation mondial des océans, et depuis 1992 elle participe au Système mondial d'Observation du Climat. Mais la véritable initiative relative au changement climatique à l'UNESCO date seulement de 2007, quand nous avons décidé de réunir tous nos travaux et de les rendre plus visibles. Ces dernières années, la COI a tiré la sonnette d'alarme concernant l'acidification des océans, un défi résultant du changement climatique et que la géo-ingénierie ne peut pas résoudre.

Le Programme Hydrologique International de l'UNESCO aide à mieux comprendre les changements d'eau douce qui seront apportés par le changement climatique. À l'UNESCO, nous pensons que la première façon dont les gens ressentiront le changement climatique sera via l'eau – soit il y en aura trop, soit pas assez. Des mécanismes de suivis de la sécheresse vont être développés dans de nombreuses régions, et cela fera partie du Cadre mondial pour les services climatologiques tout comme les projets qui évaluent le niveau des eaux souterraines.

L'UNESCO utilise ses sites, les réserves du Programme de l'Homme et la biosphère et les sites du patrimoine mondial comme des observatoires afin de tester l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, particulièrement sur les sites côtiers, et utilise la technologie de télédétection, rendue disponible par de nombreuses agences spatiales, afin de contrôler les changements sur ces sites.

Pour prendre juste un exemple, prenons le futur du site du patrimoine mondial : Venise et ses lagons. Imaginer une Venise toujours sous *acqua alta* est d'une grande aide pour sensibiliser le public.

Afin de changer nos comportements et assurer le développement des générations futures, l'éducation au changement climatique est fondamentale. Parmi les contributions de l'UNESCO a été de créer un site en ligne d'échange gratuit de matériaux pédagogiques de haute qualité, le Centre d'échange d'information sur l'éducation au changement climatique. L'UNESCO a travaillé avec le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) sur un guide pour des planificateurs de l'éducation débutants sur le changement climatique, *Climate Change Starters' Guidebook*, qui contient toute une section sur l'égalité des genres et l'importance de l'éducation au changement climatique. Nous avons collaboré avec l'Union

¹ Complément à l'intervention de Mme Anthea Brooks lors de la table ronde du 25 juin 2015.

internationale pour la conservation de la nature et l'Alliance Mondiale Genre et Climat sur le Manuel de formation sur le genre et le changement climatique, afin de former des formateurs sur les négociations sur le changement climatique.

Il est également important de sensibiliser sur les questions de genre et changement climatique dans l'éducation informelle à travers les médias et la culture scientifique. Alors que les actualités pourraient mettre en évidence les coûts humains du changement climatique, trop peu de journalistes reconnaissent la dimension genrée des causes, des conséquences et des réponses au réchauffement climatique. L'UNESCO a préparé des guides pour former à la fois des rédacteurs et journalistes et améliorer leur reportage sur les sciences du climat et sur les femmes.

Notre programme sur les Petits États insulaires en développement travaille activement sur l'éducation et l'adaptation au changement climatique et notre programme sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones travaille entre autres avec des communautés pastorales africaines afin d'étudier leurs connaissances sur la résilience climatique. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a proposé à l'UNESCO, en 2011, une Déclaration universelle sur les implications éthiques du changement climatique, mais elle n'a jamais été adoptée. Le COMEST a réfléchi sur la justice distributive, compensatoire et procédurale ; ainsi que sur les droits de l'homme, des femmes et de la nature en tant que tel ; et sur notre obligation de partager nos connaissances et d'y agir. Récemment, le Pape François a abordé les mêmes arguments dans *Laudatio Si'*.

L'UNESCO a pour but d'aider la nouvelle génération de scientifiques dont nous avons besoin pour étudier le climat et la gestion environnementale. Le Programme international de géosciences et le Centre international Abdus Salam de physique théorique avec son programme de sciences de la terre qui s'occupe de la modélisation du climat, aide à la fois les étudiants diplômés et les jeunes chercheurs. Pour notre contribution au programme international de recherche *Future Earth*, l'UNESCO s'assure que les jeunes scientifiques de pays en développement soient inclus dès le départ. Tous ces programmes visent l'égalité des genres à court terme. Ils ont déjà fait de gros efforts pour attirer plus de femmes, tel qu'indiqué dans le Plan d'Action de l'UNESCO pour l'égalité des genres.

L'égalité des genres est une priorité de l'UNESCO depuis 2008 et des points focaux pour le genre ont été désignés dans chaque division.

L'UNESCO a intégré une perspective de genre dans tous ses programmes et a montré l'exemple en recrutant plus de femmes à des postes de haut niveau, ce qui est censé être appliqué dans tout le système des Nations unies.

L'*UNESCO* renforce les efforts pour soutenir les femmes dans le domaine des sciences du climat. Le Prix Elsevier pour les femmes scientifiques en début de carrière du monde en développement, géré par l'Organisme pour des Femmes scientifiques du monde en voie de développement, elle-même créé par l'*UNESCO*, s'est focalisé cette année sur la science du climat, et nous avons encouragé les femmes scientifiques dans ce domaine à s'inscrire au prix *L'Oréal-UNESCO* pour les Femmes et la Science. La COI a un site web spécialisé pour soutenir les femmes en océanographie. Le programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau travaille sur des indicateurs sur les femmes et l'eau, et mon équipe travaille sur le projet SAGA (avancement de la science et le genre) à trouver de meilleurs indicateurs pour les femmes et la science.

Avant de terminer, je souhaiterais vous rappeler que l'*UNESCO* accueillera une conférence co-organisée avec la France, « Notre avenir commun sous le changement climatique » du 7 au 10 juillet prochain. Cette conférence sera le plus grand forum réunissant la communauté scientifique avant le COP 21. En s'appuyant sur les résultats du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, la Conférence abordera plusieurs des questions essentielles concernant le changement climatique.

**III. ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES DANS LE CONTEXTE DES SERVICES
MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES**



DÉCLARATION

Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques 5-7 novembre 2014, Genève (Suisse)

Nous, participants à la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques;

Réunis à Genève (Suisse), à l'invitation de l'Organisation météorologique mondiale et de ses partenaires¹, forts de nos attributions et responsabilités respectives en notre qualité de parties prenantes, en vue d'examiner le principe d'égalité entre les sexes et celui du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans un grand nombre de domaines, notamment l'hydrométéorologie, les changements climatiques, la prévention des catastrophes, la santé publique, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire;

Nous employant à contribuer aux objectifs plus larges que sont l'égalité et l'inaliénabilité des droits des êtres humains, la paix, la sécurité, les mesures concrètes relatives au climat, la gestion des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience, l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé et du bien-être des populations, l'éradication de la pauvreté, l'augmentation des richesses et leur partage, la justice environnementale, l'égalité des sexes, ainsi que le renforcement du pouvoir d'action des femmes, afin d'avoir un effet réel sur la vie des femmes et des hommes de tous âges;

Rappelant les conclusions et les recommandations de la première réunion sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, organisée par l'OMM à Bangkok en 1997, et de la deuxième Conférence sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, organisée par l'OMM à Genève en 2003;

Notant l'engagement, énoncé dans la *Déclaration et [le] Programme d'action de Beijing*, de renforcer le pouvoir d'action de toutes les femmes afin d'instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes, préalable essentiel à la paix et au développement durable au service de l'individu;

Conscients des décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tendant à mettre en place une stratégie tenant compte de la situation spécifique des femmes dans le domaine des changements climatiques, au profit de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une participation

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale.



accrue des femmes dans les négociations et les comités techniques établis pour examiner les mesures climatiques;

Notant l'engagement, énoncé dans le Cadre d'action de Hyogo, d'intégrer la perspective féminine dans toutes les stratégies et dans tous les plans et processus décisionnels relatifs à la gestion des risques de catastrophe;

Notant en outre l'engagement de relever le Défi Faim zéro lancé par le Secrétaire général de l'ONU, dont l'objectif est l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde;

Visant à contribuer au programme de développement durable pour l'après-2015, au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, à l'accord de l'ONU sur les changements climatiques qui sera conclu en 2015, à d'autres mesures qui seront prises ultérieurement concernant le climat, ainsi qu'à la mise en œuvre accélérée de la *Déclaration et [du] Programme d'action de Beijing*;

Confirmant que les services météorologiques et climatologiques apportent un appui essentiel aux secteurs économiques et sociaux sensibles au climat, en particulier ceux de la santé publique, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'eau, des transports, de l'énergie, de la prévention des catastrophes, de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement;

Tenant compte du Cadre mondial pour les services climatologiques, dont l'objectif est d'optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques par la production d'informations et de prévisions sur le climat scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification, d'élaboration des stratégies et de mise en pratique à l'échelle mondiale, régionale et nationale;

Appréciant à sa juste valeur la conclusion du Forum sur les femmes et les hommes face au climat, organisé dans le cadre de la troisième Conférence mondiale sur le climat, selon laquelle les effets du temps et du climat ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes, et reconnaissant que la consultation et l'utilisation des informations sur le temps et le climat sont également tributaires de facteurs sociaux tels que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation, les revenus, l'accès aux services de télécommunications, les handicaps et le lieu;

Notant que, parce que les femmes, y compris les femmes autochtones, possèdent des connaissances précieuses sur le temps et le climat et ont un important rôle à jouer pour renforcer la résilience à l'échelle du pays comme de la communauté, le fait d'accroître leur pouvoir d'action et d'assurer qu'elles soient équitablement représentées dans les processus de production et de décision tend à améliorer l'efficacité des services météorologiques et climatologiques;

Préoccupés par le fait que les femmes des pays en développement ont particulièrement besoin de renforcer leurs capacités pour avoir accès aux services météorologiques et climatologiques et pour les utiliser; que les populations autochtones, en particulier les femmes, présentent souvent une vulnérabilité disproportionnée, liée à des facteurs multiples, à l'égard des changements climatiques et ont souvent un accès limité aux services météorologiques et climatologiques; et que les femmes et les hommes de tous les milieux sociaux doivent avoir un accès égal aux services météorologiques et climatologiques et jouir de la même autorité auprès de ces derniers;

Visant à approfondir l'analyse de la perspective féminine dans le cadre des services météorologiques et climatologiques afin de pouvoir fournir des produits ciblés permettant d'optimiser les décisions d'investissements, l'analyse des risques, la planification, ainsi que

l'élaboration de programmes, de projets et de stratégies efficaces, de manière à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable au profit de la société sous tous ses aspects;

Proposons, par la présente, des recommandations spécifiques tendant à ce que la perspective féminine dans le contexte des services météorologiques et climatologiques puisse être mieux intégrée dans les délibérations des organismes des Nations Unies, de la société civile, des autorités régionales, nationales ou locales, notamment pour la gestion des catastrophes, et du secteur privé, et prévoyons d'étoffer ces recommandations dans le cadre des activités en cours;

Nous, les participants à la Conférence, par la présente, exhortons tous nos partenaires, à l'échelle internationale, régionale, nationale et communautaire, à prendre les mesures nécessaires pour:

- 1) **Mieux déterminer les différents impacts que le temps et le climat ont sur les hommes et les femmes, respectivement, ainsi que les sexes spécifiques des services météorologiques et climatologiques dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la gestion des ressources en eau, de la santé publique, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, grâce à un renforcement des activités de recherche, de vulgarisation et de formation, en recueillant et en utilisant systématiquement des données ventilées par sexe et par âge, en analysant les disparités liées au sexe, et par l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs tenant compte de la situation spécifique des femmes, afin de surveiller l'accès à ces services et leur utilisation;**
- 2) **Mettre en place des stratégies et des structures permettant de renforcer la participation des femmes et des hommes à l'élaboration de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes, et à la diffusion d'informations sur ces services, y compris en développant les connaissances et les compétences des femmes;**
- 3) **Mettre en place des services météorologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes et diffuser des informations à leur sujet, en veillant à ce que les fournisseurs de services, les autorités concernées et les intervenants, hommes et femmes, des secteurs sensibles au climat participent activement au processus, et à ce que les services et les informations soient présentés à une échelle adéquate, de manière rationnelle et dans des termes compréhensibles pour des utilisateurs tant féminins que masculins, en particulier pour ce qui est des systèmes d'alerte précoce, et en fournissant, en étroite collaboration avec les secteurs sensibles au temps et au climat, des services météorologiques et climatologiques axés sur les femmes si cela est nécessaire;**
- 4) **Renforcer les capacités des femmes et des hommes dans les secteurs sensibles au climat, en leurs qualités de fournisseurs de services, d'autorités compétentes et d'utilisateurs finals, afin qu'ils contribuent à la mise en place de services météorologiques et climatologiques efficaces, à l'accès à ces services et à leur utilisation, par des formations techniques, des cours de communication et des formations continues, notamment les formations sur les questions de genre;**
- 5) **Augmenter les investissements dans les services météorologiques et climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes afin de réduire les disparités entre les femmes et les hommes dans ce domaine, en fournissant des services plus axés sur la perspective féminine et en faisant**

en sorte que la voix des femmes travaillant au sein de ces services soit mieux entendue et que ces dernières y soient mieux représentées;

- 6) **Renforcer la participation des femmes dans les filières des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques**, en particulier dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'égalité des sexes dans les établissements d'enseignement, ainsi qu'au recrutement de femmes, à leur maintien en fonction et à leur promotion dans les services météorologiques et hydrologiques nationaux, à l'Organisation météorologique mondiale, dans des institutions partenaires ou chez des parties prenantes;
- 7) **Renforcer la collaboration et l'intégration des programmes et des initiatives** entre l'Organisation météorologique mondiale, les grands organismes des Nations Unies et les intervenants régionaux, nationaux et locaux (en confiant un rôle de premier plan aux SMHN), afin de permettre la mise à profit systématique des informations météorologiques et climatologiques tenant compte de la situation spécifique des femmes dans les activités, les réseaux, les programmes et les plans des parties prenantes, des autorités locales et nationales, des commissions régionales, ainsi que des organisations et des conférences internationales;

Nous sommes convenus de recommandations spécifiques dans les domaines de la prévention des catastrophes, de la santé publique, de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des carrières féminines en météorologie, en hydrologie et dans les sciences en général; ces recommandations sont jointes dans l'annexe, qui suit la présente déclaration;

Nous, participants à la Conférence, de ce fait:

Nous engageons à mettre en œuvre ces recommandations au sein de nos institutions et de nos réseaux;

Invitons la FAO, l'IUCN, ONU-Femmes, l'UNESCO, l'UNISDR, l'OMS et l'OMM, leurs partenaires, ainsi que d'autres organismes et programmes des Nations Unies, à prendre des mesures afin d'appliquer ces recommandations, notamment pour définir des objectifs spécifiques, des stratégies, des directives opérationnelles et des mécanismes de suivi et d'évaluation, selon qu'il convient, afin de pouvoir appliquer ces recommandations et mesurer l'avancement de leur mise en œuvre;

Invitons la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophes à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des participants à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera organisée par l'ONU à Sendai (Japon), en particulier à l'occasion de la Table ronde ministérielle sur la promotion des femmes aux postes de premier plan dans le domaine de la prévention des catastrophes;

Invitons la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des participants à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme;

Invitons la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à porter la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à

l'attention des participants à la vingtième session de la Conférence des Parties (COP-20) qui se tiendra à Lima (Pérou); et

Invitons le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale à porter le rapport et la Déclaration de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques à l'attention des organes constituants de l'OMM, du Conseil intergouvernemental des services climatologiques et du Dix-septième Congrès météorologique mondial, ainsi que des organismes de l'ONU et des autres organisations concernées.

Annexe: 1

ANNEXE À LA DÉCLARATION

Recommandations sectorielles de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (5-7 novembre 2014)

I. Prévention des catastrophes

- a) Investir dans les SMHN (fournisseurs) pour offrir des services qui tiennent davantage compte de la situation des femmes et étendre le respect des bonnes pratiques.
- b) Instaurer des mesures de discrimination positive pour attirer et maintenir en fonction du personnel féminin dans le domaine des sciences de la Terre (curriculum, objectifs chiffrés, etc.).
- c) Aider les prestataires de services à fournir des informations météorologiques et climatologiques adaptées pour que des décisions soient prises en connaissance de cause à tous les niveaux (des dirigeants aux membres des communautés).
- d) Renforcer les partenariats dans le domaine de la prévention des catastrophes en associant les mécanismes visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et les organisations de femmes à tous les niveaux (sensibilisation, mise en avant des grands défenseurs, cadres sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et les objectifs de développement durable pour l'après-2015, etc.).
- e) Élaborer et diffuser des études de cas sur les connaissances autochtones mises à profit par des femmes pour faire face aux catastrophes.
- f) Favoriser la collecte et l'utilisation de données sur la prévention des catastrophes qui soient ventilées par sexe, afin de mieux cibler les interventions.

II. Santé publique

- a) Promouvoir et encourager les recherches transsectorielles mettant en corrélation le changement climatique, la santé et les questions hommes-femmes afin de produire suffisamment d'informations pour élaborer des politiques éclairées.
 - i) Les politiques doivent être élaborées en se fondant sur des faits.
 - ii) Peu de recherches associent le changement climatique, la santé et les questions hommes-femmes à l'élaboration de politiques.
 - iii) Les données sur les collectivités ventilées par sexe sont relativement rares.
- b) Collaborer avec des chercheurs en sciences sociales et en sciences du comportement afin d'améliorer les dispositifs d'information et de communication et, par là, la prise de décisions.
 - i) Comprendre la façon dont les informations météorologiques et climatologiques sont utilisées.
 - ii) Mieux comprendre la façon dont les populations évaluent les risques.
 - iii) Pouvoir ainsi fournir des prévisions et avis axés sur les impacts et faire connaître les comportements à adopter pour protéger sa santé et celle de sa famille.

-
- iv) Question complexe, l'égalité entre les sexes et la diversité ne sont qu'une pièce du puzzle.
 - c) Concevoir des stratégies de communication tenant compte des barrières potentielles, tant technologiques que culturelles, entravant l'accès des femmes aux informations météorologiques et climatologiques.
 - i) L'accès aux technologies de la communication est souvent influencé par l'appartenance sexuelle, parmi d'autres facteurs.
 - ii) Se concentrer sur des modes de communication qui sont utilisés par les femmes et qu'elles connaissent bien.
 - d) Faire prendre conscience que le passage à une économie et une société à faibles émissions de carbone permettra d'améliorer la santé, notamment celle des femmes et des enfants.
 - i) Lien étroit entre le changement climatique et l'augmentation des risques, tels que les maladies à transmission vectorielle.
 - ii) Mauvaise qualité de l'air, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.
 - iii) Moyens de transport non durables.
 - iv) Mauvaise nutrition.
 - e) Encourager les SMHN à collaborer avec des organismes de santé pour réunir des experts de la santé, du temps et du climat afin qu'ensemble ils suivent des cours de formation et instaurent des partenariats opérationnels et d'autres initiatives.
 - i) Former les professionnels de la santé à l'utilisation des données climatologiques.
 - ii) Former les spécialistes du climat aux besoins des professionnels de la santé.
 - iii) Implanter les stations d'observation du climat à côté des postes sentinelles (santé).
 - iv) Faire participer les professionnelles de la santé.
 - v) Passer par le système de santé permettra de fait de transférer différemment les informations selon l'appartenance sexuelle.
 - vi) Collaborer avec des professionnels de la santé animale lorsque cela s'avère opportun.
 - f) Encourager les SMHN à établir des programmes d'enseignement et de sensibilisation qui mettent l'accent sur l'enseignement des sciences aux filles et aux femmes.
 - i) Mieux faire connaître les sciences aux populations.
 - ii) Concevoir des programmes avec les écoles, notamment celles réservées aux filles.
 - iii) Veiller à ce que les populations rurales, et pas uniquement les populations urbaines, bénéficient des programmes de formation.

III. Gestion des ressources en eau

- a) Cibler les interventions à tous les niveaux, des enfants aux adultes en passant par les jeunes (tous rôles confondus).
- b) Donner aux dirigeants les moyens d'acquérir de l'influence en les sensibilisant à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- c) Mettre au point des indicateurs pour obtenir des données ventilées par sexe, selon la méthode d'ONU-Eau/du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau).
- d) Cibler les populations les plus vulnérables – les pauvres et les défavorisés – pour comprendre leur perspective et leurs besoins.
- e) Établir des partenariats et améliorer la coordination entre les diverses parties prenantes et entre les différents projets (surtout les projets en cours).
- f) Diffuser, par les canaux les plus appropriés (rencontres en personne, télévision, radio, infographie), des messages concis et simples.
- g) Veiller à ce que les informations soient adaptées (dans les langues locales), utiles et transmises.
- h) Allier les connaissances autochtones et les connaissances scientifiques – instaurer la confiance.
- i) Offrir aux écoles un accès concret aux installations hydrologiques et météorologiques (ex.: une station météorologique), ainsi que la possibilité de faire des visites et de suivre des conférences sur les orientations professionnelles.
- j) Insister sur l'utilité des métiers scientifiques pour la société.
- k) Créer et entretenir des réseaux de jeunes femmes exerçant des métiers dans le domaine hydrologique.
- l) Permettre la discrimination positive pour le recrutement et la promotion de candidats à qualification égale – même si ce n'est qu'un début.
- m) Offrir un congé payé pour motif familial aux hommes comme aux femmes.
- n) Examiner toutes les politiques et tous les programmes en adoptant la perspective des femmes.

IV. Agriculture et sécurité alimentaire

- a) Prendre en compte les tâches agricoles effectuées spécifiquement par les femmes dans chaque région.
- b) Écouter les agriculteurs, localiser les informations et mobiliser les réseaux existants (Écouter, localiser et mobiliser).
- c) Promouvoir les recherches axées sur la mise en œuvre des connaissances (recherche pratique).
- d) Tenir compte des besoins particuliers des utilisateurs finaux lors de la communication des informations météorologiques et climatologiques et veiller

à ce que tous les agriculteurs puissent accéder à la catégorie d'informations qui lui est utile.

- e) Fournir à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices (aux plus vulnérables) des produits uniques et des informations incorporant des données provenant d'autres sources, comme les modèles de cultures, et tenant compte de thèmes tels que l'eau et la santé, pour leur permettre de prendre des décisions.
- f) Veiller à ce que les utilisateurs donnent un retour d'informations sur la qualité et les caractéristiques des informations climatologiques et météorologiques, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.
- g) Concevoir et mettre en place des projets pour combler les lacunes en matière d'éducation et d'accès aux technologies, ainsi que des dispositifs de prise de décisions pour les femmes des milieux ruraux.
- h) Faire un meilleur usage des réseaux tels que les coopératives, les services de vulgarisation agricole, les communautés et les agriculteurs exemplaires ou influents pour diffuser les informations météorologiques ou climatologiques.
- i) Apporter des améliorations quantitatives et qualitatives aux services des SMHN et aux informations qu'elles fournissent à l'intention des agriculteurs et d'autres communautés productrices de denrées alimentaires.
- j) Intégrer la problématique hommes-femmes dans la planification des services climatologiques et météorologiques et accorder à cette problématique le statut de haute priorité.

V. Les carrières au féminin en météorologie, hydrologie et climatologie

- a) Intégrer des initiatives nationales et internationales afin de promouvoir la participation des femmes dans le domaine des sciences, à tous les échelons de leur carrière, et de financer cette participation.
- b) Renforcer et élargir les objectifs et les mesures visant à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes à l'OMM, au sein de ses organes constituants et de ses Membres, et dans les autres organisations chargées de la planification et de l'organisation de la Conférence.
- c) Passer de la parole aux actes.
- d) Mieux faire connaître les carrières des domaines scientifiques de la météorologie, de l'hydrologie et de la climatologie. Souligner la diversité de ces carrières et la nécessité d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions dans de nombreux pays.
- e) Sensibiliser les enseignants, et plus particulièrement les professeurs de sciences, à la situation spécifique des femmes.
- f) Intégrer la question de la situation spécifique des femmes dans les services météorologiques et climatologiques – il nous faut agir sans plus tarder en matière de sensibilisation et non plus attendre que des effectifs féminins plus importants soient atteints.
- g) Renforcer et étoffer les mécanismes déjà établis en ce qui concerne le tutorat, les stages et les bourses destinés aux femmes à l'échelle nationale et internationale.

- h) Mettre au point et exécuter des programmes de formation axés sur le contenu afin d'appuyer des services qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes, afin de répondre aux besoins des femmes assumant des fonctions différentes (des utilisatrices aux conceptrices) et dans différentes régions, cultures et contextes socio-économiques.
 - i) Recenser et faire connaître les femmes ayant suivi une trajectoire exemplaire afin de mieux faire connaître et valoriser les carrières dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la climatologie.
 - j) Publier les conclusions de la Conférence et les citer lors de l'examen de publications existantes. Un Bulletin de l'OMM pourrait peut-être être consacré à la situation spécifique des femmes.
-

**IV. CONTRIBUTION DU GROUPE FEMMES ET GENRE (WOMEN
GENDER CONSTITUENCY) SUR LE NOUVEL ACCORD CLIMAT 2015**

WOMEN GENDER CONSTITUENCY

1er juin 2015

Position du Groupe Femmes et Genre¹ sur le nouvel Accord Climat 2015

Aperçu

Un accord sur le climat juste et qui intègre la question du genre peut prendre différentes formes, mais il doit avant tout : respecter et favoriser les droits humains et l'égalité des sexes ; assurer le développement durable et l'intégrité environnementale ; exiger des engagements justes, équitables, ambitieux et contraignants en vue d'atténuer le changement climatique, suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées ; exhorter à une action urgente, privilégier les mesures d'adaptation et les ressources nécessaires aux pays, aux communautés et aux populations les plus vulnérables ; exiger un nouveau modèle énergétique donnant la priorité à des énergies renouvelables qui soient sûres et décentralisées servant au mieux les intérêts des personnes et des communautés ; assurer un nouveau financement additionnel de l'action climatique, adéquat et prévisible pour les pays en voie de développement ; mettre des ressources à disposition pour compenser les pertes et les préjudices survenus du fait de l'inaction face au changement climatique ; enfin, assurer une participation publique qui soit pleine, inclusive et équitable du point de vue du genre aux processus de prise de décisions, avec des évaluations *ex ante* et périodiques obligatoires de l'impact au niveau des droits humains et de l'égalité des sexes. Cet accord doit garantir l'égalité des sexes, l'accès égalitaire à la prise de décisions et le partage des bénéfices dans toutes ses dispositions, notamment à travers des mécanismes de mise en œuvre tenant compte du genre. Tous les systèmes d'information, de communication et de présentation de rapports devront inclure des données et des analyses des causes sous-jacentes des disparités de genre qui soient ventilées selon le sexe et le genre.

¹ Le Groupe Femmes et Genre (*Women and Gender Constituency*) est l'un des neuf groupes des parties prenantes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Créée en 2009, cette circonscription est actuellement composée de 15 organisations de la société civile et de réseaux agissant en matière des femmes et d'environnement et compte sur plus de 100 femmes militantes et expertes en matière d'égalité des sexes ayant examiné cette note et apporté leurs commentaires. Pour de plus amples informations, visitez www.womengenderclimate.org.

Partie C. Généralités / Objectif

Pour le Groupe Femmes et Genre, l'objectif de l'accord sur le climat 2015 est la mise en place d'un ambitieux partenariat global entre les pays qui s'engagent à atteindre le plus haut niveau de réduction des émissions nécessaire d'après les recherches scientifiques pour éviter un changement climatique catastrophique, en œuvrant de concert, suivant le principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, pour protéger, respecter et réaliser les droits humains pour tous, pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques en cours, pour répondre aux pertes et aux préjudices déjà encourus ainsi que pour créer un avenir juste et durable pour tous.

La Partie C doit donc prévoir les engagements suivants :

- maintenir l'augmentation globale des températures en dessous de 1,5 degrés par rapport aux niveaux préindustriels ;
- réaffirmer les principes de la Convention, garantissant l'équité ainsi que des responsabilités communes mais différenciées ;
- s'assurer que toutes les actions liées au changement climatique respectent, protègent, favorisent et réalisent les droits humains pour tous ;
- garantir l'égalité des sexes et la participation pleine et équitable des femmes au niveau de chacune des mesures et des processus de prise de décisions ;
- s'assurer que les mesures et les politiques prises au niveau du climat favorisent une transition équitable de la force de travail créant des emplois de qualité et offrant des conditions de travail dignes, pour tous ;
- protéger et réaliser les droits des peuples autochtones ;
- établir un accord contraignant doté d'un mécanisme de mise en œuvre solide et efficace garantissant que les Parties respectent leurs obligations et rendent des comptes ;
- s'assurer que toutes les mesures liées au climat respectent et protègent la biodiversité et la nature.

Le paragraphe 15 du préambule revêt une importance particulière, puisqu'il reconnaît pour la première fois que toutes les mesures liées au climat dans le cadre de la CCNUCC doivent respecter les droits humains, les droits des peuples autochtones et l'égalité des sexes.

15. bis. [Toutes les Parties [et les parties prenantes] doivent [garantir le respect des droits humains et de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des dispositions du présent accord] [, dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques, respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits fondamentaux de chacun. Toutes les Parties sont guidées par le principe de l'égalité des sexes et doivent garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à l'ensemble des mesures et des processus décisionnels ayant trait au climat. Toutes les Parties doivent, au sein de leurs politiques et mesures ayant trait au climat, envisager une transition juste créant des emplois décents et de qualité pour la population active.]] [Toutes les Parties doivent appliquer le présent accord,

conformément au mandat, aux principes et aux dispositions de la CCNUCC, pour protéger l'intégrité de la Terre nourricière, respecter et promouvoir les droits humains, le droit au développement et les droits des peuples autochtones.]

Partie D. Atténuation des effets

Le Groupe Femmes et Genre appelle les Parties à soutenir le principe des responsabilités communes mais différenciées, conformément aux principes de la Convention. Toute proposition concernant le partage des responsabilités en matière d'atténuation doit être évaluée au regard de la responsabilité historique des pays développés.

L'accord de Paris doit contenir une formulation claire et cohérente convenue par toutes les Parties établissant une trajectoire des émissions afin de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5 degrés. Il est extrêmement important que les Parties fixent des cibles de réduction des émissions très ambitieuses et mesurables afin d'atteindre cet objectif sur le long terme.

Le Groupe Femmes et Genre demande à ce que le nouvel accord n'incorpore aucun mécanisme de marché, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres. Les fonds privés, les investisseurs et les marchés cherchent à obtenir de meilleurs rendements, et favorisent invariablement des mesures, des programmes et des projets qui certes apportent d'importantes réductions d'émissions, mais ne permettent pas de créer des conditions favorables et durables pour les populations, car ils priorisent les rendements au détriment des droits humains et menacent ainsi les communautés locales et leurs moyens de subsistance, touchant en particulier les femmes.

Toutes les mesures d'atténuation établies dans le cadre de cet accord doivent intégrer une perspective de genre, viser une mise en œuvre efficace et équitable et garantir un développement durable.

Ces mesures doivent garantir, en outre, la pérennité écologique, la souveraineté alimentaire, des conditions de travail dignes ainsi que l'autonomie des peuples.

La Partie D doit donc prévoir les engagements suivants :

- Tracer une voie claire et cohérente pour que toutes les Parties réduisent leurs émissions de afin de maintenir le réchauffement global bien en dessous 1,5 degrés, tout en garantissant un accès équitable au développement durable, et en fixant une réduction des émissions considérablement plus ambitieuse que par le passé ;

- les pays en voie de développement doivent recevoir en temps voulu, de la part des pays développés, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures afin d'atteindre les cibles d'atténuation et de réduction des émissions fixées ;

- soutenir le principe des responsabilités communes mais différenciées, conformément aux dispositions de la Convention ;
- s'assurer que les engagements en matière d'atténuation soient mesurables et en accord avec les principes du GIEC de transparence, précision, complétude et comparabilité (y compris la planification des MAAN, des mesures d'atténuation diversifiées renforcées et des contributions prévues déterminées au niveau national) ; ils doivent être également établis de manière participative, afin de favoriser la contribution pleine et efficace de toutes les circonscriptions de la société civile ;
- définir un calendrier clair pour la mise en place, l'information, la communication et la présentation de rapports incluant les impacts et les avantages socio-économiques et de genre ;
- interdire l'incorporation dans cet accord de mécanismes de marché déjà existants, tels que le MDP et le REDD+, ainsi que toute proposition de mécanismes axés vers les nouveaux marchés, y compris ceux liés au secteur de l'utilisation des terres ;
- interdire les fausses solutions que représentent les technologies à haut risque, comme le nucléaire, les gaz de schiste, la séquestration du carbone, la géo-ingénierie, la biologie de synthèse, et autres ; favoriser plutôt un nouveau modèle énergétique durable donnant la priorité à des systèmes décentralisés d'énergies renouvelables sûres et non-polluantes reposant sur une approche ascendante, qui favorise les individus et les communautés, telles que les solutions d'énergie décentralisées tournées vers la communauté ;
- reconnaître et promouvoir le recours au niveau des mesures et des plans d'atténuation à des savoir-faire traditionnels et des pratiques autochtones sur un pied d'égalité avec le savoir scientifique ;
- faire en sorte que les stratégies d'atténuation se basent davantage sur les changements structurels et de style de vie que sur les technologies et les marchés ;
- s'assurer que dans tous les rapports que les pays présentent régulièrement dans le cadre de la CCNUCC toutes les mesures et les mécanismes soient examinés selon une perspective de genre afin de ne pas nuire à l'égalité des sexes ;
- encourager les recherches au niveau des politiques liées au climat qui examinent de plus près la dimension sociale et la question du genre au niveau des mesures d'atténuation.

Partie E. Adaptation, pertes et préjudices

Toute mesure dite d'adaptation, ou inscrite dans une initiative pour lutter contre les pertes et préjudices doit être participative, tenir compte de chaque territoire et de chaque écosystème. Ces mesures doivent prendre en considération les approches traditionnelles, ainsi que les connaissances et les compétences différenciées des femmes et des hommes de

chaque communauté. Les femmes doivent être reconnues en tant qu'agents de changement et actrices clés de l'action pour le climat. Étant donné que les pertes et les préjudices représentent une menace existentielle, le financement des mesures d'adaptation et des pertes et préjudices doit être additionnel, durable et transparent. Les plans nationaux d'adaptation doivent être participatifs, adaptés aux besoins réels et à chaque pays, pleinement transparents, et doivent intégrer une approche de genre.

La Partie E doit donc prévoir les engagements suivants :

- reconnaître le besoin d'une action urgente qui établisse des priorités et qui réponde aux besoins des pays, des communautés et des populations les plus vulnérables ;
- amorcer le virage vers une économie durable, s'inscrivant dans le contexte du « développement durable », de l'équité sociale et d'une autonomie économique de constituant un cadre favorable au développement de modes de production et de consommation plus durables ;
- inscrire toute action d'adaptation dans une approche sensible au genre ;
- établir un chapitre séparé sur les pertes et les préjudices incluant clairement des informations sur les données sexospécifiques concernant les impacts du changement climatique. La collecte des données doit se faire in situ, avec la participation de toutes les femmes des communautés touchées et pas uniquement celle de leurs leaders formels ;
- les femmes, notamment les plus touchées, doivent être intégrées dans les processus établissant des mécanismes de pertes et préjudices, y compris pour les compensations qui doivent être octroyées sans discrimination de genre.

Partie F. Financement

Les pays développés ont une obligation légale de faciliter le financement de l'action climatique conformément à la CCNUCC et suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées qui englobe les coûts de l'adaptation, l'atténuation, les pertes et les préjudices, le transfert de technologie et le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement. Ce pilier du financement international de l'action climatique doit être réitéré dans le nouvel accord global sur le climat.

Le financement de l'action climatique doit provenir de sources publiques, sous forme de subventions. Le recours au secteur financier privé qui permet aux États de fuir leurs responsabilités, ainsi que les fausses solutions fondées sur les compensations, doivent être exclus du nouvel accord. En revanche, la remise de dette des pays en voie de développement et la mise en place de mécanismes d'incitation financière, telle que la taxe mondiale sur les transactions financières, doivent être intégrées dans le nouvel accord.

Le financement de l'action climatique doit se fonder sur une approche spécifique à chaque

pays tenant compte de la question du genre, tout en assurant des processus inclusifs de prise de décisions avec la participation des communautés touchées, y compris les femmes, à tous les niveaux. Dans le contexte du financement de l'action climatique, l'appropriation par les pays doit être redéfinie au-delà du niveau des gouvernements pour englober l'appropriation par les citoyens, afin de garantir que les besoins et les priorités de toutes les parties prenantes de la communauté, notamment celles des femmes, guident la prise de décisions en matière de financement de l'action climatique dans les pays récepteurs.

La Partie F doit donc prévoir les engagements suivants :

- garantir l'engagement des pays développés en matière de financements climat qui soient additionnels, adéquats, juridiquement contraignants, quantifiables, mesurables, vérifiables et pouvant faire l'objet de rapports ;
- s'assurer que les engagements en matière de financement répondent aux besoins des pays en voie de développement et reposent sur des bases scientifiques afin de maintenir le réchauffement global bien en dessous de 1,5 degrés, en partant de 100 milliards USD vers 2020 et en vue d'élargir le financement de l'action climatique selon une feuille de route précisant des cibles quantifiées et définies dans le temps pour les contributions publiques des pays développés ;
- s'assurer qu'au moins 50% du financement de l'action climatique soit destiné à l'adaptation ; le financement des pertes et préjudices doit s'ajouter à celui-ci ;
- interdire que les pays développés s'acquittent de leurs obligations en matière de financement à travers des prêts, crédits d'exportation, investissements privés liés au climat ou encore par des mécanismes de marché ;
- soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants, telle qu'une taxe financière mondiale sur les transactions ;
- s'assurer que tous les projets financés avec des fonds du financement de l'action climatique respectent pleinement les droits humains et les droits des femmes, tiennent compte de la question du genre et excluent explicitement toutes approches et technologies qui, au nom de la réduction des émissions, portent atteinte aux individus et à l'environnement ;
- donner la priorité au financement de projets de petite échelle, technologiquement adéquats et conduits par des acteurs locaux, qui apportent des avantages sociaux, économiques et environnementaux multiples et directs et qui reconnaissent les savoirs traditionnels ainsi que la participation active des femmes à tous les niveaux ;
- donner la priorité aux initiatives menées par les pays qui permettent un accès direct et offrent un soutien à la préparation des pays bénéficiaires, notamment pour renforcer la capacité de la société civile de suivre et d'informer sur le degré de transparence et d'inclusion du financement de l'action climatique, ainsi que de responsabiliser leurs

propres gouvernements, les pays contributeurs et la communauté internationale ;

- lors de la mise en œuvre du nouvel accord, le *Fonds vert pour le climat* doit :

- être soutenu en tant qu'entité opérationnelle principale du mécanisme financier de l'accord de 2015, à travers laquelle doivent passer la majorité des obligations de financement liées à ce nouvel accord ;

- être financé principalement à travers des subventions budgétaires publiques établies par les pays développés dans le cadre de cycles réguliers de réapprovisionnement ;

- opérer de manière transformative, indépendamment des institutions financières internationales existantes, suivant et répondant pleinement aux directives des Parties à la Convention ; donner la priorité aux besoins des pays et des communautés les plus touchés et les plus vulnérables, y compris les femmes, et enfin garantir la participation équitable des femmes dans les prises de décisions du Fonds vert pour le climat.

Partie G. Transfert des technologies et développement

Pour une approche sensible au genre de l'atténuation, des politiques technologiques et projets climat, un véritable changement de paradigme est nécessaire afin de reconnaître les droits humains des femmes ainsi que leurs contributions dans la lutte contre le changement climatique. Ce changement requiert en outre d'encourager le développement de nouvelles opportunités pour les femmes dans les secteurs liés à l'atténuation et aux technologies. Il est de leur droit de participer activement à la chaîne de valeur des technologies liées au climat, et de profiter des opportunités économiques créées par l'augmentation des initiatives d'atténuation.

Afin de faciliter la participation des femmes à ce secteur, le transfert de technologie et le développement doivent favoriser au maximum l'échange de compétences et l'acquisition de connaissances pour toutes les femmes. Il faut en outre reconnaître et intégrer davantage les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques des femmes au niveau des mesures et des politiques d'atténuation et d'adaptation.

La Convention établit que les pays développés ont l'obligation juridique d'adopter des mesures pratiques pour promouvoir, faciliter et financer le transfert de technologies et de savoir-faire relatifs à l'environnement, à la société et à l'économie, ainsi que leur accès aux pays en voie de développement afin de permettre à ceux-ci de s'adapter et d'atténuer le changement climatique. Les pays développés sont appelés à soutenir le développement et le renforcement des capacités et des technologies endogènes. Cependant, les directives actuellement disponibles destinées à les aider à conduire des évaluations de leurs besoins technologiques, comme celles publiées par PNUD/FEM ou PNUE, n'abordent pas de

manière appropriée (ou pas du tout) les besoins sexospécifiques,.

Les dispositions des accords sur le climat concernant le transfert de technologies, le renforcement des capacités et le financement ainsi que les plans d'intervention doivent prendre en compte les savoirs autochtones et traditionnels des femmes et respecter toute la gamme variée de stratégies d'adaptation communautaires des peuples autochtones. Ces dispositions doivent être inclusives et équitables afin que hommes et femmes puissent avoir accès et tirer partie du développement et du transfert de nouvelles technologies énergétiques.

La Partie G devrait donc prévoir les engagements suivants :

- garantir le recours à des technologies écologiquement, socialement et économiquement appropriées, sûres et rationnelles.
- soutenir la mise en place du principe de précaution, ainsi que de tout autre mécanisme de sauvegarde des droits humains et de l'environnement ;
- s'assurer que la méthodologie d'évaluation des besoins technologiques tienne compte et reconnaisse dûment les besoins différenciés selon le genre. Les évaluations des technologies doivent se conduire avec la participation de la société civile, y compris les femmes, afin de garantir que le transfert de technologies se fonde sur les besoins des communautés, notamment des plus pauvres et vulnérables, et afin d'intégrer une évaluation multilatérale, indépendante et participative des possibles impacts sociaux, économiques, écologiques et sanitaires de ces mécanismes technologiques ;
- prendre en considération et soutenir les savoirs traditionnels des femmes, ainsi que les mécanismes et les pratiques d'adaptation, y compris les savoirs autochtones ;
- assurer un accès juste et équitable à des technologies sûres tout en soutenant les pays en voie de développement à surmonter les obstacles du fait de la propriété intellectuelle pour que ceux-ci puissent construire et développer leurs propres bases technologiques. La technologie doit être appropriée et évaluée en fonction de son accessibilité et des avantages qu'elle offre à la communauté en question. Elle doit être mise en place à des coûts abordables et introduite de façon claire et simple pour que les communautés puissent s'en approprier et l'adapter afin d'en garantir l'efficacité ;
- Exclure les processus d'atténuation du changement climatique qui se sont avérés inefficaces, inéquitables, dangereux et non pérennes : la production bioénergétique à grande échelle, les grands barrages et les compensations par le carbone forestier, y compris le REDD+ ;
- garantir qu'aucune technologie transférée d'après les protocoles de la CCNUCC ne cause de préjudices à l'environnement ou aux communautés humaines auxquelles elles sont

transférées. Aucun transfert de technologie pouvant être raisonnablement considérée à risque élevé ne doit être autorisé, y compris la géo-ingénierie et l'énergie nucléaire. Les droits humains et la préservation de l'environnement, au regard de l'égalité des sexes, doivent constituer des normes requises minimales applicables à tous les transferts de technologie ;

- exiger une représentation équitable des femmes dans les conseils d'administration, les groupes d'experts et les groupes consultatifs pour la planification des mesures climatiques locales, nationales et internationales, le transfert des technologies et leur diffusion, le système de crédit carbone, ainsi que des méthodes et des moyens suffisants pour renforcer les capacités des femmes afin d'assurer leur participation effective ;

- soutenir la formation des femmes en matière d'utilisation, de développement, de production et de commercialisation des technologies énergétiques à faible intensité en carbone, ainsi que les opportunités d'échanger leurs savoirs avec d'autres femmes ;

- établir des cibles pour la participation des femmes aux projets et aux programmes destinés à accroître l'accès à l'énergie, y compris en tant que responsables de la conception, de la gestion et en tant qu'entrepreneurs, tout en répondant à leurs besoins respectifs ;

- créer des programmes et des centres priorisant le renforcement des capacités des femmes en matière d'initiatives et opportunités liées aux énergies propres ;

- créer des mécanismes de financement facilitant l'accès aux financements de l'action climatique à des projets de moindre échelle;

- encourager les experts en matière d'égalité sexuelle et d'énergie à intégrer une analyse selon le genre lors du développement de politiques et de projets sur le climat et l'énergie ;

- favoriser la participation des éducateurs sociaux, des scientifiques et des acteurs du développement, ainsi que de la société civile et des mouvements sociaux, lors des évaluations des besoins technologiques et de l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques et au développement durable ; encourager un dialogue communautaire entre des « experts » divers et hétérodoxes y compris un véritable échange au sujet du consentement préalable libre et éclairé avec les peuples autochtones et les communautés locales ;

- encourager les pays à renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, la coopération triangulaire régionale et internationale au niveau des sciences, des technologies et de l'innovation, et de l'accès à celles-ci ; intensifier l'échange d'information ; promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies environnementales efficaces vers les pays en voie de développement, à des conditions favorables.

Partie H. Renforcement des capacités

Les efforts visant à renforcer les capacités doivent être soigneusement structurés pour que

**V. GENRE ET JUSTICE CLIMATIQUE - RECOMMANDATIONS
D'ASSOCIATIONS FRANÇAISES COORDONNÉES PAR
L'ASSOCIATION ADÉQUATIONS**

Genre et justice climatique

Position d'associations françaises

Document au 20/04/2015¹ • Coordonné par l'association Adéquations

Contexte : l'agenda climat et post 2015

La 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC²) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 en France à Paris Le Bourget. Stratégique, cette Conférence vise un nouvel accord international juridiquement contraignant sur le climat, applicable à tous les pays à partir de 2020, dans l'espoir de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C d'ici 2100. Le 5^{ème} rapport du GIEC³, publié le 2 novembre 2014, a confirmé la gravité de la situation : selon un scénario possible, le réchauffement global pourrait dépasser les 4° d'ici 2100 si la tendance actuelle de consommation des énergies fossiles n'est pas inversée, ainsi que la déforestation⁴. D'ores et déjà les effets des changements climatiques se font sentir notamment dans les zones les plus fragiles : événements climatiques intenses, sécheresses, pluies diluviennes, inondations, hausse du niveau des mers.

L'agenda climatique s'inscrit également dans le processus « post 2015 » d'adoption des objectifs de développement durable (ODD) universels, sur la base d'une proposition de 17 ODD formulés par les Nations unies en août 2014⁵.

L'importance de la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Il est maintenant largement reconnu que « Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. »⁶ Les femmes, parce qu'elles représentent 70 % des pauvres dans le monde et du fait de leurs rôles socialement construits, sont particulièrement touchées (eau, forêt, agriculture, pêche...) alors qu'elles consomment en moyenne moins d'énergie. Les catastrophes climatiques ont des effets spécifiques en matière de violences de genre, de migration et de réfugiées. Un autre problème est que les négociations et les groupes de travail scientifiques sont majoritairement menés par des hommes.

Cependant, les questions de genre sont progressivement prises en compte. La 18^{ème} session de la Conférence des parties notamment avait décidé d'un suivi des progrès en matière de parité dans la représentation au sein des organismes de négociations

¹ Ce document de travail sera réactualisé périodiquement en fonction des actualités et des apports d'associations signataires. Des fiches thématiques complémentaires pourront venir développer certains points. Contact pour contribuer et pour signer le document : ynicolas@adequations.org

² http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

³ Informations pédagogiques : <http://leclimatchange.fr>

⁴ Pour atteindre l'objectif d'une limitation à 2°, « les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 1500 gigatonnes de carbone d'ici 2100 (environ). Or, en 2011, le total de ces émissions cumulées avait déjà atteint 531 gigatonnes ». Ces émissions ont augmenté de 3% en 2011 et cette augmentation s'accroît chaque année. <http://leclimatchange.fr/les-elements-scientifiques>

⁵ <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique117>

⁶ CCNUCC http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php

et de décision et de prise en compte du genre dans les politiques climatiques⁷. La Global Gender Climate Alliance, lancée à la conférence de Bali en 2007 et le Women and Gender Constituency⁸ ont pour objectif d'assurer que les politiques sur le changement climatique, les prises de décisions, intègrent le genre. Le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015⁹ (stratégie internationale pour la prévention des catastrophes), en cours de renégociation, indique que « la perspective de genre devrait être intégrée dans toutes les politiques de gestion des risques de catastrophe, et des plans et des processus de prise de décisions, y compris celles relatives à l'évaluation des risques, l'alerte rapide, la gestion de l'information, l'éducation et la formation ».

La Cop20 à Lima, dont le résultat global est décevant au regard de l'urgence climatique, a néanmoins débouché sur le lancement d'un programme de travail sur le genre («Lima Work Programme on Gender »).¹⁰

Malgré ces prises de conscience de l'importance d'une approche de genre, en France, pays où se tiendra la Conférence des parties de 2015, on peine à développer et étayer par des recherches et des retours d'expérience le discours sur les femmes « à la fois victimes et actrices » face aux impacts du changement climatique. Il y a peu de reconnaissance des associations travaillant spécifiquement sur les questions de genre, environnement et développement durable et elles sont quasiment absentes des discussions nationales et internationales faute de moyens.

Recommandations générales

Le groupe Genre et développement soutenable et les associations signataires de ce texte inscrivent leurs positions dans le socle général suivant :

- Articuler l'enjeu du climat avec la question transversale du respect des droits humains et de la justice sociale – intégrant les droits des femmes, civils et politiques, économiques sociaux et culturels et les droits sexuels et de la procréation.
- Reconnaître le droit à un environnement sain et appliquer le principe de précaution.
- Reconnaître les biens communs mondiaux, les communaux, leur protection et leur non marchandisation.
- Intégrer l'agriculture et la préservation des sols dans les négociations climat. Reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire, et soutenir la relocalisation de l'économie.
- Concrétiser le principe de responsabilité commune mais différenciée, compte-tenu de la participation inégale au déséquilibre climatique des pays et groupes humains à l'intérieur des pays ; appliquer une approche de justice climatique impliquant des transferts pour le financement de l'atténuation du déséquilibre climatique et surtout de l'adaptation, qui revêt une priorité particulière pour les pays les plus pauvres qui sont les plus touchés alors qu'ils ont le moins participé au problème.
- Mettre fin aux subventions aux industries polluantes (énergies fossiles, nucléaire, armements...), ainsi qu'aux « grands projets inutiles » (barrages, exploitations agricoles industrielles...) et les diriger vers des pratiques soutenables (agro écologie, énergies renouvelables, régénération de milieux dégradés, relocalisation de la production et de la consommation, économie sociale et solidaire...)

⁷ Décisions en faveur de la participation des femmes : 36/CP.7, 1/CP.16 et 23/CP.18

⁸ www.gendercc.net/policy/constituency.html?L=2

⁹ <http://www.unisdr.org/2005/wcdr/intergover/official-doc/L-docs/Hyogo-framework-for-action-french.pdf>

¹⁰ http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/decisions/application/pdf/auv_cop20_gender.pdf

• Rompre avec les approches néo-libérales : les marchés et les mécanismes de « finance carbone » alimentent des spéculations financières au lieu de concourir à résoudre les problèmes. Les milieux d'affaires et les industries polluantes responsables d'une partie importante des émissions de gaz à effet de serre s'imposent dans les négociations et les mécanismes de l'ONU et de l'Union européenne, ainsi qu'au travers des partenariats publics privés, dont l'impact sur le climat devrait être évalué : une convention internationale contraignante sur la responsabilité des entreprises est urgente.

Pour des politiques climatiques sensibles au genre

La prise en compte du genre dans la question du climat renvoie à l'intégration de l'objectif d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des politiques environnementales, économiques, sociales et en matière de participation équitable de l'ensemble des acteurs de la société civile. L'égalité femmes-hommes, qui repose sur l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences fondées sur le genre - avec un accent particulier mis sur les effets des conflits environnementaux et sur la situations des réfugiées climatiques - constituent un enjeu transversal qui conditionne l'atteinte d'un développement humain durable¹¹.

En particulier, nous attirons l'attention sur la nécessité de mieux articuler les processus des trois Conventions de Rio et de leurs plans d'action nationaux et sous-régionaux sur changement climatique, biodiversité, désertification. Actuellement la désertification et l'érosion massive de la biodiversité (objectifs d'Aichi) semblent moins bien prises en compte au niveau local et global que le climat. Pourtant la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité – intégrant le développement de pratiques agroécologiques et de gestion soutenable des ressources adaptées à chaque contexte – est un des facteurs majeurs de résilience, et les femmes au Sud jouent dans ce domaine un rôle particulièrement important.

Un autre point stratégique, à la fois pour l'environnement et pour l'égalité femmes-hommes, est l'aménagement urbain durable intégrant le genre (parité dans la gouvernance, lutte contre les inégalités, les ségrégations et les exclusions, modes de transport adaptés, aménagement de l'espace et des bâtis, agriculture urbaine...). Le respect des droits sexuels et procréatifs des femmes, leur autonomisation économique et sociale, leur niveau d'éducation, ont pour leur part un impact en matière démographique.¹²

L'enjeu genre et climat se réfère souvent aux pays « pauvres », mais il doit intégrer aussi les pays et les couches sociales qui surconsomment. Par exemple, la diminution des émissions de gaz à effet de serre implique un changement des modes de production et de consommation. Or la surconsommation de produits superflus est liée à un marketing genré favorisant le gaspillage. Un rééquilibrage entre la sphère marchande, de consommation et la sphère d'utilité sociale pourrait avoir un impact doublement favorable : diminution de la consommation d'énergie et de ressources non renouvelables, amélioration de l'articulation des temps de vie et développement d'activités soutenables et relocalisées, telle que l'économie solidaire.

¹¹ Ces questions sont développées dans les documents de position du groupe français Genre et développement soutenable élaborés dans le cadre « Rio + 20 » et « post 2015 » <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique379>

¹² Sans oublier cependant qu'un seul enfant européen a une empreinte écologique supérieure à de nombreux enfants sahéliens en milieu rural.

Recommandations en matière d'égalité femmes-hommes et de prise en compte du genre

Participation des femmes et transversalité du genre

- Assurer la parité dans tous les processus des négociations climats et tous les mécanismes climat mis en place (atténuation, adaptation, technologies...) ; assurer la représentation officielle de la société civile (sur le modèle des « groupes majeurs » pour le développement durable) ; financer la représentation systématique de groupes de femmes ayant des actions sur le terrain (eau, assainissement, déchets, semences, agroforesterie, agriculture vivrière, énergie rurale etc.) ainsi que des femmes migrantes et des réfugiées.
- Prendre en compte le genre dans l'ensemble des textes et mécanismes de prévention et d'atténuation du changement climatique ainsi que dans l'ensemble des objectifs et indicateurs des Objectifs de développement durable post 2015 sans oublier ceux se rapportant au climat et à l'environnement et aux mécanismes de financement du développement, notamment ceux discutés à la Conférence d'Addis Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.¹³
- Rappeler l'obligation d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans toutes les stratégies climat énergie, de développement durable¹⁴ et les agendas 21, ainsi que les politiques agricoles et les stratégies concernant la biodiversité, la lutte contre la désertification ; créer des outils pour aider les acteurs notamment les collectivités territoriales à intégrer le genre dans ces politiques et stratégies.
- Assurer la diffusion de l'information, la formation sur les liens entre genre, climat, mécanismes internationaux etc. qui doit être rendue accessible à tous et toutes et notamment les jeunes, les décideurs locaux, les ONG engagées dans des projets de développement.
- Mettre en place des observatoires et des évaluations documentées sur l'impact en matière de genre et de droits des femmes des initiatives publiques ou privées qui ne font pas consensus, telles que Divest Invest, Climate Smart Agriculture, Réduction des Emissions par la Déforestation ou la Dégradation et REED+, Sustainable Energy for All (SE4ALL) des Nations unies et de la Banque mondiale...

Lien entre genre, climat, économie et ressources naturelles

- Assurer la cohérence entre les engagements sur le climat et les engagements et stratégies mis en œuvre en application de la Convention internationale pour l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes, du Programme d'action de Pékin (et Pékin + 20), du Programme d'action de la conférence du Caire sur la Population et le développement, des résolutions des Nations unies sur Femmes, paix et sécurité.

¹³ Notamment n°6. Assurer l'eau et l'assainissement pour tous pour un monde durable n°7. Assurer l'accès à des services énergétiques pour tous, modernes, abordables, durables et fiables, 11. Construire des villes et établissements humains inclusifs, sûrs et soutenables

12. Promouvoir des modes de consommation et de production soutenables, 13. Promouvoir des actions à tous les niveaux pour lutter contre le changement climatique 14 Parvenir à une conservation et un usage soutenable des ressources marines, des océans et des mers 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à toute perte de biodiversité

¹⁴ Le projet de stratégie de développement durable de la France pour 2014-2015 est ainsi aveugle au genre (à part la mixité des métiers et l'égalité professionnelle dans la RSE)

- Reconnaître que les femmes, par leur travail de *care*¹⁵ (y compris le « *care* environnemental ») exercé à titre gratuit, subventionnent l'économie de production et que cette charge de travail s'accroît avec les déséquilibres climatiques. Son partage équitable entre hommes et femmes doit être organisé et financé (notamment par la création de services publics), d'autant que les femmes (notamment cheffes de famille monoparentales et particulièrement en situation post-conflit) sont plus touchées par la précarité énergétique, l'habitat dégradé, des trajets longs et des modes de transports non durables, la relégation dans des quartiers défavorisés, etc.
- Faire une priorité de l'accès et du contrôle par les femmes des terres, du foncier, des biens communs, et des autres moyens de production, l'accès au crédit et à l'appui technique ; prendre des mesures contre l'accaparement des terres et de l'eau et l'extractivisme¹⁶ ; respecter les droits des communautés autochtones, des migrantes ; intégrer les femmes aux revues d'impacts environnementaux des projets
- Promouvoir l'économie locale, la gestion collective des ressources, des déchets, du recyclage souvent assurées par des organisations locales de femmes et assurer à ces organisations leur pleine implication dans les stratégies mises en œuvre et les innovations.

Financement de l'égalité femmes-hommes et de l'approche de genre

- Dans le cadre des fonds d'adaptation climatique (cf. Fonds vert pour le climat qui doit collecter et redistribuer 100 milliards de dollars par an d'ici 2020), dont les affectations doivent être transparentes et publiques, affecter un pourcentage significatif de l'aide aux organisations de femmes engagées dans la préservation de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et activités économiques soutenables, ainsi qu'au financement de la protection et de l'appui aux déplacées et réfugiées climatiques.
- Affecter des moyens pour recueillir et valoriser les connaissances et savoir-faire traditionnels des femmes, leurs pratiques locales et décentralisée et pour favoriser les échanges et transferts de compétences notamment entre organisations de la société civile, pour produire des connaissances spécifiques dans le monde francophone et en Afrique.
- Soutenir et financer la recherche-action sur les enjeux Genre, environnement, climat, biodiversité, forêts.

Modes de production et de consommation intégrant le genre

- Renforcer l'orientation, la formation et l'accès des femmes et des jeunes filles aux filières scientifiques et techniques, aux emplois créés par la transition énergétique ainsi qu'aux activités liées à la préservation de la biodiversité et à l'agroécologie.
- Soutenir la participation des femmes et la formalisation de leurs activités dans les secteurs économiques et sociaux qui contribuent à la transition des modes de production et de consommation et à la résilience environnementale : économie solidaire, activités de *care*, services urbains et ruraux, agroécologie, agriculture urbaine...

¹⁵ La notion de *care* (sollicitude, attention, prendre soin) renvoie à un mode de relation à autrui et des activités qui visent à se soucier des autres et à apporter une réponse concrète à leurs besoins. Du fait de la division sexuée du travail, ce sont les femmes qui assument majoritairement ces fonctions.

¹⁶ Des fonds de pension, des entreprises, des Etats achètent ou louent des milliers d'hectares pour les exploiter à des fins alimentaires, minières, énergétiques, de tourisme... Extractivisme : modèle économique fondé sur l'exploitation de ressources naturelles et leur vente sur les marchés internationaux.

- Agir contre les stéréotypes sexistes dans la consommation et l'éducation ; lutter contre le marketing genré, en portant une attention particulière aux services et prestations surtaxés aux femmes du fait des a priori sexistes à leur égard.

Recommandations spécifiques pour la France, présidente de la Cop21 en 2015

- Promouvoir la participation à la Cop21 des organisations travaillant sur les questions genre, développement durable, climat ; assurer une sensibilisation du public (notamment les jeunes et le milieu scolaire) et des acteurs du développement durable sur la question genre et climat ; la France pourrait financer l'élaboration d'un outil pratique d'intégration genre et climat dans les projets de développement.
- Intégrer une perspective de genre dans les processus de transition écologique et transition énergétique ainsi que dans la stratégie nationale de développement durable et les différents programmes ayant un lien direct avec le climat (agriculture, biodiversité...)
- Intégrer des aspects concernant les conflits environnementaux et les déplacées climatiques dans la réactualisation du Plan de mise en œuvre de la résolution 1325 et autres résolutions sur Femmes, paix et conflits armés, et situations post conflit.
- Soutenir l'expertise et la mise en réseau des organisations françaises et francophones investies dans genre, développement durable, climat ; financer des travaux de traduction des études et pratiques disponibles en anglais et dans d'autres langues ; promouvoir des supports et relais de communication adaptés à l'environnement culturel des publics visés.
- Assurer que le genre et le financement du genre sera pris en compte dans les travaux du SBSTA (Organe subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique)¹⁷ en 2015 et 2016, ainsi que dans l'accord qui sera signé.

Associations signataires (au 12/6/2015)

Associations femmes et genre

Adéquations*

AFFDU* (Association Française des Femmes Diplômées d'Université)

ANEF (Association Nationale des Etudes Féministes)

Assemblée des Femmes

Aster-International*

CLEF* (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes)

Collectif National pour les Droits des Femmes

Collectif 13 Droits des femmes

FECODEV (Femmes et Contribution au Développement)

Femmes Solidaires

Fondation pour les Femmes Africaines*

Forum Femmes Méditerranée*

Libres MarianneS

Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté – France*

L'Université Nomade*

Marche Mondiale des Femmes France

Osez le Féminisme

Planning Familial

Rapsode productions*

¹⁷ https://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/convention_bodies/items/3280.php

Réseau Féministe « Ruptures »*
Réussir l'égalité femmes-hommes
WECF France* (Women in Europe for a Common Future)

Soutien d'autres organisations de la société civile françaises
ADEL (Agence pour le Développement de l'Economie Locale)
ATTAC
Collectif des Associations Citoyennes
ENERGIES 2050
FIAN France (FoodFirst Information and Action Network)
FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations)
Les Périphériques vous parlent

Soutiens internationaux
Genre en Action
ROFAF (Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone)
Réseau MUSONET Mali

Contact pour signer : ynicolas@adequations.org

* Associations participant au « groupe français Genre et développement soutenable », qui rassemble de façon informelle des associations signataires d'un document de position dans le cadre des processus Rio + 20 et post 2015¹⁸. Il vise une concertation sur les questions touchant le genre, les droits des femmes en lien avec les questions environnementales et de développement durable. Il est partenaire du Women's Major Group¹⁹ qui rassemble au niveau international des organisations de la société civile participant aux processus onusiens sur les questions environnementales.

VI. CONTRIBUTION D'OXFAM FRANCE



Table-ronde « Femmes et lutte contre le changement climatique »

25 juin 2015

Contexte : changement climatique et sécurité alimentaire

Oxfam aborde la question du changement climatique sous l'angle de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. D'après l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), plus de 800 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim. Si la faim recule au niveau mondial, c'est essentiellement grâce aux progrès réalisés en Asie de l'Est au cours des dernières décennies. Dans les régions les plus vulnérables, notamment en Afrique sub-saharienne, le nombre de personnes souffrant de la faim continue à augmenter.

Le changement climatique, dont les impacts se font déjà sentir, aggrave la situation de faim dans le monde. D'ici à 2060, jusqu'à 400 millions de personnes dans les pays les plus pauvres pourraient ainsi être confrontées à de graves crises alimentaires.

L'agriculture est directement fragilisée par l'augmentation des températures, de la fréquence des événements extrêmes comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses, et la modification des saisons. Ces événements conduisent à la destruction de récoltes et de cheptels, et à terme à des crises alimentaires déstabilisant les marchés et précipitant la flambée des prix. Ainsi d'ici 2030, le prix moyen des denrées de base (riz, maïs, blé) pourrait plus que doubler par rapport aux prix de 2010 – et la moitié de cette hausse serait attribuable au changement climatique. Les populations les plus pauvres sont particulièrement vulnérables à ces fluctuations des prix car elles consacrent jusqu'à 75% de leur revenu à l'alimentation.

Afin de limiter les impacts du changement climatique, le réchauffement doit être maintenu en-dessous de 2°C par rapport à la période pré-industrielle, comme s'y sont d'ailleurs engagés les pays riches lors du sommet de Copenhague en 2009. Au-delà, les conséquences seraient catastrophiques pour les populations. Sans une action forte et rapide de la communauté internationale, les progrès accomplis depuis plus de cinquante ans en faveur du développement seront menacés.

Les populations les moins responsables de ces dérèglements climatiques – la moitié la plus pauvre du monde n'émet que 7% des émissions mondiales – en sont pourtant les principales victimes. Et en premier lieu, les agriculteurs familiaux, notamment les femmes.

Le rôle des femmes dans l'agriculture familiale

80% de la production alimentaire en Asie et en Afrique subsaharienne repose sur un modèle d'agriculture familiale. Les femmes représentent entre 45 et 80% des agriculteurs familiaux dans les

pays en développement, avec des variations selon les régions du monde. En Afrique, 70% des agriculteurs familiaux sont des femmes ; elles sont aussi responsables de 75% des tâches liées à la production alimentaire. Elles doivent faire face à de nombreux obstacles sociaux, économiques et politiques qui limitent leur capacité à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Et pourtant elles sont souvent ignorées des initiatives nationales et internationales concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans la mesure où elles produisent essentiellement pour leurs familles, et non pour les marchés agricoles, elles sont souvent exclues des coopératives agricoles et autres organisations par lesquelles transitent les fonds d'aide aux agriculteurs des gouvernements et des bailleurs. Elles ont moins accès au crédit et à la formation professionnelle, et leurs droits sur les ressources naturelles productives, comme la terre et l'eau, sont peu reconnus et peu sécurisés. Quand elles sont propriétaires de terres agricoles ou possèdent des droits d'usage sur celles-ci, il s'agit souvent de terres marginales, peu fertiles et éloignées des routes et marchés locaux. Enfin, elles sont marginalisées dans les discussions concernant les politiques publiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Les agricultrices face au changement climatique

Pour toutes ces raisons, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique, qui rend leur travail d'agricultrices encore plus difficile. Elles dépendent fortement des ressources naturelles locales pour leur existence et celle de leurs familles. Or les dérèglements climatiques ont un impact négatif à la fois sur leurs revenus et leur accès à une alimentation durable : cultures, poissons, forêts et ressources en eau, nécessaires à l'irrigation, sont directement menacés. Ces impacts obligeront les femmes à passer plus de temps à cultiver, ce qui leur laissera moins de temps pour d'autres activités : aller à l'école, suivre une formation, participer aux décisions affectant leurs communautés. Si rien n'est fait, le changement climatique risque de marginaliser encore plus les femmes de milieux ruraux et d'exacerber les inégalités de genre.

Malgré les défis à surmonter, les femmes disposent aussi des solutions et ont beaucoup à apporter à la lutte contre le changement climatique. Elles connaissent bien leur environnement. S'appuyant sur les ressources naturelles qui les entourent, elles ont une connaissance fine des semences et cultures qu'elles utilisent et de la gestion de l'eau et des terres. Elles sont donc capables de définir des stratégies d'adaptation au changement climatique, d'en limiter les impacts sur les communautés afin d'améliorer les conditions de vie.

Il est ainsi essentiel de prendre en compte les questions de genre, notamment dans les structures de gouvernance des fonds et d'inclure les femmes dans les politiques et stratégies de lutte contre le changement climatique. A ce titre il faut souligner l'adoption par le Fonds Vert en avril 2015 d'une politique du genre et d'un plan d'action. Soutenir les agricultrices aurait des impacts positifs sur tout le système alimentaire. La FAO estime que si les femmes avaient autant accès aux ressources et aux opportunités que les hommes, elles pourraient augmenter leur production de 30%. Soutenir les agricultrices pourrait permettre de réduire le nombre de personnes souffrant de la faim de plus de 150 millions.

Que pouvons-nous faire pour aider les femmes ?

En décembre 2015, Paris accueillera la 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat (COP). Ce sommet devra aboutir à un nouvel accord international, applicable à tous les pays, afin de limiter à 2°C le réchauffement de la planète. Il doit contenir un certain nombre d'éléments :

- **L'accélération des réductions d'émissions doit rester une priorité.** D'après le GIEC, pour tenir l'objectif de 2°C, 80% des réserves connues de combustibles fossiles doivent rester dans les sols. L'accord de Paris doit donc envoyer un signal sur deux points : la sortie des énergies fossiles d'ici 2050 ; et la transition vers un monde 100% renouvelable, avec un calendrier accélérés pour les pays développés, pollueurs historiques.
- **L'adaptation doit être au cœur de l'accord de Paris.** Les impacts du changement climatique se font déjà ressentir, notamment pour les femmes des pays en développement. Il est nécessaire d'avoir un objectif global d'adaptation pour donner une direction claire à tous les pays, afin notamment d'aider les petits producteurs et productrices. Si les réductions d'émissions sont insuffisantes – comme les contributions (INDCs) des pays développés jusqu'à présent le laissent supposer – le réchauffement risque plutôt de se situer entre 4 et 6°C, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour les populations les plus vulnérables.
- **Les pays développés doivent tenir leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020** afin d'aider les pays en développement à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Des fonds – notamment ceux du Fonds Vert – doivent être orientés spécifiquement vers les agricultures familiales et paysannes afin de soutenir des millions de femmes dans les pays du Sud. Cela implique des financements publics additionnels. A ce titre, la France doit suivre l'exemple de l'Allemagne : Angela Merkel a annoncé, en juin 2015, un doublement des financements climat de son pays d'ici 2020.
- **L'accord de Paris doit aussi s'attaquer au déficit de financement de l'adaptation dans le contexte post-2020.** Oxfam estime que le déficit s'élève à 80 milliards de dollars avec seulement 2,3 à 4,2 milliards annuels pour financer l'adaptation au changement climatique. Selon un rapport du PNUE, publié à Lima en décembre 2014, les estimations existantes des besoins de financement pour l'adaptation (entre 70 et 100 milliards de dollars par an) sont largement sous-estimées et pourraient être jusqu'à cinq fois plus élevées. Les pays en développement ont besoin de prévisibilité et de la garantie que les financements publics vont augmenter.
- **L'accord de Paris doit impérativement engager les Etats à respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits humains et l'égalité des sexes dans toute action de lutte contre le changement climatique.** C'est un élément essentiel pour s'assurer que l'accord contribue à lutter contre toute forme de discrimination, d'exclusion et d'inégalité et à garantir la participation des personnes affectées par les actions d'atténuation et d'adaptation destinées à les appuyer, en particulier les femmes.

Références

- Oxfam, "La Terre chauffe, les prix flambent – Le coût alimentaire du changement climatique", septembre 2012
- Commission Climat et Développement, Coordination Sud, "Les agricultures familiales sont incontournables dans la lutte contre le changement climatique", décembre 2014
- Oxfam, "What do agriculture and climate change have to do with women's right to food", mai 2011
- "Woman, Gender Equality and Climate Change – Fact Sheet":
http://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/factsheet.html#food
- Oxfam, "Gender matters in the fight against climate change", avril 2015:
<http://politicsofpoverty.oxfamamerica.org/2015/04/gender-matters-in-the-fight-against-climate-change/>

**VII. SOMMET MONDIAL « CLIMAT ET TERRITOIRES » - JUILLET 2015
- DÉCLARATION FINALE**



Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires

L'action territoriale au cœur de la réponse au défi climatique

Lyon, Rhône-Alpes, le 2 juillet 2015

Lutter contre les dérèglements climatiques, en évitant une montée des températures supérieure à 2°Celsius, avec en perspective une limitation à 1,5° Celsius, tel qu'adopté dans les Accords de Cancún, est aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble de l'humanité, une obligation commune des Etats mais aussi de toutes les organisations et individus en capacité d'agir, chacun se devant d'assumer sa part de la responsabilité globale.

Réunis à Lyon, en Région Rhône-Alpes, pendant deux jours, à travers les réseaux qui les représentent, ces acteurs non-étatiques, comme « non-Parties concernées », aux côtés des Parties Contractantes à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), ont affirmé leur volonté commune de relever ce défi, d'inscrire leur propre action, quotidienne et territoriale, dans une trajectoire de décarbonation de l'économie mondiale, en tenant compte des différentes situations nationales, régionales et locales, et de leurs capacités d'action respectives, tout en considérant que tous se doivent d'envisager l'avenir de leur société dans une perspective d'économie faiblement carbonée et résiliente.

Le Sommet mondial Climat & Territoires n'est pas un événement isolé et s'inscrit dans une dynamique de renforcement des expressions communes des acteurs non-étatiques. Il s'appuie sur les précédentes résolutions des réseaux de collectivités territoriales, notamment les feuilles de route climat des gouvernements locaux et infranationaux (Bali 2007 et Nantes 2013), la Charte sur l'Adaptation (Durban 2009), les Sommets des Régions à Montréal (2005), Rio (2012) et Paris (2014), les appels de Bordeaux et de Yamoussoukro (2015). Il s'inscrit aussi dans la suite des déclarations communes d'acteurs non-étatiques « Catalyser l'action » (New York 2014), la déclaration de Lifou (Oceania 21) et celle de la MEDCOP21 (Marseille 2015). Il nourrira les autres étapes mondiales de mobilisation des acteurs territoriaux (Ontario, Bogota...) jusqu'au Sommet des Dirigeants Locaux pour le Climat, à Paris le 4 décembre. Il représente un moment de dialogue participatif, d'engagements et d'élaboration de propositions entre acteurs non-étatiques, à un niveau d'approfondissement et de représentativité encore jamais atteint.

Dans la diversité de nos origines, de nos cultures et de nos sensibilités, nous, participants à ce Sommet, voulons affirmer aujourd'hui collectivement notre engagement et nos convergences,

et souligner l'importance d'une approche collaborative dans la lutte contre le dérèglement climatique:

Nous défendons une approche territoriale de l'action climatique

Nous considérons tout d'abord que, sans une réelle approche territoriale, tenant compte des réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales, sans une mise en cohérence à cette échelle des politiques publiques et des capacités d'action de tous les acteurs non-étatiques, avec une forte exigence de renforcement de la gouvernance locale et régionale, de la protection des droits fondamentaux et d'un développement humain durable et sensible au genre, alors il ne sera pas possible de lutter efficacement contre le dérèglement climatique. La 21ème Conférence des Parties à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, devra ainsi reconnaître la nécessité de cette approche territoriale. Nous accueillons ainsi favorablement la définition d'un quatrième pilier pour un succès à Paris, dit « Agenda des Solutions », l'initiative du plan d'action Lima-Paris, et nous soulignons notre engagement pour renforcer l'ambition avant et après 2020.

Nous affirmons le caractère indissociable des accords mondiaux sur le développement et le climat, la nécessaire synergie entre les négociations, sur le financement du développement, de l'agenda post-2015, Habitat III, et la CDP/COP21: les outils de lutte contre le dérèglement climatique doivent aussi permettre de répondre aux autres grands défis de ce siècle et réciproquement: lutte contre la pauvreté, accès à l'énergie durable, à l'eau et aux autres ressources, développement urbain durable, aménagement des territoires ruraux, souveraineté alimentaire, santé des populations, égalité homme-femme, travail décent et droits des travailleurs, comprenant les agriculteurs, respect des droits des peuples autochtones, protection des forêts et de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles... Affirmer et montrer cette synergie est nécessaire à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour l'élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre. Nous insistons particulièrement sur les actions d'adaptation qui doivent évidemment conforter la résilience et le développement durable des territoires, s'appuyer sur les initiatives locales et régionales et les connaissances traditionnelles, sur la nécessité d'assurer une transition juste pour les territoires, les entreprises et leurs salariés dans cette période de transformation vers une économie bas-carbone, sur le renforcement de l'influence des femmes et de leur capacité d'action, en particulier dans la gouvernance territoriale. Nous soulignons le rôle fondamental de l'éducation. Former les jeunes générations, renforcer leur capacité d'intervention sont des enjeux majeurs d'un monde en mutation.

Nous insistons sur l'enjeu du financement des actions territoriales.

Mobiliser de nouvelles ressources est une condition incontournable pour renforcer les capacités locales et régionales, avoir une action globale forte par démultiplication des actions locales et régionales. Notre expérience souligne aussi que cette transition vers une économie faiblement carbonée et résiliente générera des créations d'emplois, des économies et une amélioration de la qualité de la vie, grâce aux co-bénéfices sociaux et environnementaux dans de nombreux domaines. Nous appelons au renforcement des moyens dédiés par les Etats et les institutions financières internationales à la lutte contre le dérèglement climatique, à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes (garantie d'emprunts, green bonds, tiers-financements, intégration d'un prix du carbone dans l'économie) pour démultiplier les capacités d'action. Nous défendons l'intégration des secteurs économiques privés et des acteurs syndicaux dans

cette mobilisation collective, l'association de tous les acteurs territoriaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, ainsi qu'une approche décentralisée des enjeux énergétiques.

Il nous apparaît essentiel que les collectivités territoriales des pays en développement aient un accès facilité aux fonds internationaux, comme le Fonds vert. Le renforcement de leur capacité à monter des projets finançables doit être une priorité dans l'agenda international. Nous considérons aussi pertinente l'étude de la faisabilité de fonds spécifiques dédiés à l'action territoriale, pouvant être abondés directement par les collectivités ou des financements innovants. Face à la diversification des financements (aide publique au développement, prêts ou garanties publics ou privés, affectation de recettes liées à la taxation du carbone, philanthropie...) nous défendons une approche intégrée permettant la synergie de ces différentes sources, qui travaillent encore le plus souvent sans se coordonner.

Nous prenons l'engagement de poursuivre et de renforcer notre action

Les engagements portés à Lyon par les responsables des réseaux internationaux, en particulier par les maires, les présidents et chefs de gouvernements infranationaux pouvant s'engager au nom de leurs territoires, sont une contribution majeure à la construction d'un agenda des solutions nécessaire à la crédibilité d'un scénario de stabilisation du climat. Ces engagements collectifs ne sont pas théoriques, ils sont crédibilisés par le résultat concret de nombre de territoires qui ont déjà réussi à faire baisser fortement leurs émissions de gaz à effet de serre, qui ont engagé aussi des politiques d'adaptation ambitieuses. Les initiatives soutenues par les réseaux de collectivités territoriales, la Convention des Maires, le Pacte des régions et Etats fédérés, et le Pacte des maires, témoignent de leur volonté. Nous préconisons des évaluations régulières et indépendantes des actions engagées, des comptabilisations fiables et accessibles des émissions évitées. C'est une condition de la confiance, comme le respect des engagements de financement. Afin d'appuyer cette mobilisation, nous renforcerons la mutualisation des bonnes expériences et le soutien au montage de projets, la coopération entre gouvernements locaux et infranationaux, conforterons dialogues et synergie d'actions entre l'ensemble des acteurs non-étatiques, associerons les citoyens, hommes et femmes, à la co-construction des plans d'action et à leur mise en œuvre.

Ainsi, dans la suite des ateliers du Sommet mondial Climat & Territoires, nous prenons l'engagement de soutenir le développement de coalitions d'actions, rassemblant tous les acteurs concernés, sur le transport sobre en carbone, le développement des énergies renouvelables, l'habitat durable, l'accès à l'énergie durable, le droit à l'alimentation, etc. Nous appelons donc les Etats à soutenir les propositions élaborées collectivement par les ateliers du Sommet mondial Climat & Territoires, propositions qui ont fait l'objet de consensus et qui permettent de renforcer les capacités concrètes d'intervention des acteurs non-étatiques, nous leur demandons aussi de tous prendre en compte et de valoriser dans leurs propres contributions déterminées à l'échelle nationale (CPDN/INDC), les actions de leurs acteurs non-étatiques, et en premier lieu celles de leurs gouvernements locaux et infranationaux.

Nos engagements, appuyés sur une dynamique de dialogue entre acteurs non-étatiques, aux vécus et origines diverses, doivent conforter les Etats dans leurs propres contributions pour un accord à Paris, robuste, contraignant, équitable et universel, qui soit un message clair à l'action de tous, au service du bien collectif. La réponse au défi climatique doit ainsi nous amener à renforcer les régulations internationales, les coopérations entre et dans les territoires,

l'égalité et la solidarité entre les habitants de notre planète aux équilibres fragiles. C'est la conviction que la réponse à ce défi passe par l'action de tous qui nous rassemble.

Au 10 septembre 2015, la déclaration a reçu le soutien des organisations suivantes :

Gouvernements locaux et régionaux: CGLU, ICLEI, C40, The Climate Group, R20, nrg4SD, ORU-FOGAR, FMDV, Energy cities, CCRE-CEMR, Platforma, Eurocities, Climate Alliance, AIMF, AIRF, Oceania 21 Meetings, AMF, ADF, ARF, AFCCRE, CUF, AMGVF, ACUF, ADCF, FNAU, CRPM, ERRIN

Entreprises et Industrie: Global Compact, ICC France

Enfants et jeunesse: Climates, Les Petits débrouillards, GARJAN, PUSH Sverige, Avenir climatique

Peuples autochtones: COICA, IPACC, TEBTEBBA

Agriculteurs: ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest)

ONG: Climate Action Network (CAN), World Wide Fund (WWF), CODATU, Green Cross, Enda Tiers-Monde, World Wide Views, 4D, Comité 21, FNE, FNH, GERES, RAC-F, CLER, Brigada Cimarrona Sebastián Lemba, Uganda Coalition for Sustainable Development, MARS Practitioners Network, CEMAT (focal point of the Mesa Nacional de Cambio Climático de Guatemala), HELVETAS Swiss Intercooperation, Ecocity Builders

Femmes et genre: Women and Gender constituency, Soroptimist International

Travailleurs et syndicats: Confédération Syndicale Internationale (CSI), CFDT

**VIII. CONTRIBUTION DE L'OCDE - ANALYSE DES POLITIQUES
D'ÉGALITÉ HOMME-FEMME - LE RÔLE DES FEMMES DANS LA
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



Table ronde au Sénat « Femmes et lutte contre le changement climatique »

Jeudi 25 juin 2015

Lucie Faucherre

Analyste des politiques égalité homme-femme et droits des femmes
Direction de la Coopération pour le Développement, OCDE

Le réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

Le réseau du CAD sur l'égalité homme-femme de l'OCDE (GENDERNET)¹ rassemble les experts en genre des ministères et des agences de développement des 29 États membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)² de l'OCDE ainsi que des observateurs (ONU Femmes, la Banque Mondiale, et les banques régionales de développement).

Le GENDERNET:

- Soutient ses membres dans l'élaboration de positions et de stratégies communes en amont des négociations internationales portant sur l'égalité homme-femme et les droits des femmes – en particulier les négociations menées actuellement sur l'agenda du développement post-2015 et dans le cadre de la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement.
- Agit au sein du CAD pour une meilleure intégration de l'égalité homme-femme dans la coopération pour le développement.
- Il assure le suivi de l'aide publique au développement en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes.

Quel est le rôle de l'OCDE dans le suivi du financement de l'égalité homme-femme ?

- Chaque année, l'OCDE publie des données sur l'aide en faveur de l'égalité homme-femme grâce aux informations collectées à travers le marqueur genre de l'OCDE³. Tous les membres du CAD sont tenus d'utiliser le marqueur genre pour déterminer si leurs programmes intègrent comme objectif la promotion de l'égalité homme-femme et déclarent ensuite ces informations au CAD.
- Le marqueur genre prévoit trois niveaux :
 - 0 si le projet ne vise pas l'égalité homme-femme ;
 - 1 si le projet vise l'égalité homme-femme en tant qu'objectif secondaire (l'égalité homme-femme est un des objectifs du projet mais pas sa raison d'être principale) ;
 - 2 le projet vise l'égalité homme femme en tant qu'objectif principal (l'égalité homme-femme est la raison d'être principale du projet et celui-ci n'aurait pas été entrepris si ce n'est dans le but de promouvoir l'égalité homme-femme).
- Le marqueur genre de l'OCDE fournit des informations sur:

¹ <http://www.oecd.org/dac/gender-development/>

² <http://www.oecd.org/fr/cad/lecomitedaideaudeveloppement.htm>

³ [http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC\(2013\)15-ADD2-FINAL-ENG.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC(2013)15-ADD2-FINAL-ENG.pdf)



- la part de l'aide publique visant à promouvoir l'égalité homme-femme par donateur du CAD ;
 - les montants d'aide versés à chaque pays en développement ;
 - les secteurs bénéficiant en priorité de cette aide ;
 - la répartition des investissements au sein de chaque secteur.
- Le marqueur genre est un indicateur d'objectif politique qui mesure le degré d'intégration de l'égalité homme-femme au stade initial des projets. Il ne vise pas à évaluer la mise en œuvre des programmes ni l'impact des financements attribués une fois le projet achevé.

Pourquoi suivre financement de l'égalité homme-femme à travers le marqueur genre de l'OCDE ?

- Encourager une augmentation de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme à travers une publication transparente des données.
- Suivre l'évolution des financements sur la durée et comparer les expériences des pays donateurs.
- Identifier les décalages entre les déclarations politiques et les investissements mobilisés au service de l'égalité homme-femme et inciter les pays donateurs à rendre compte de leurs engagements.

Que savons-nous du rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique ?

Les femmes et les filles sont les premières victimes du dérèglement climatique.

- Dans de nombreux pays en développement, les contraintes économiques et les normes culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré impliquent que leurs moyens de subsistance dépendent de secteurs particulièrement sensibles au climat, comme l'agriculture vivrière et la collecte d'eau. En Afrique, 90% des tâches liées à la collecte de l'eau et de combustibles sont assurées par les femmes.⁴
- Les femmes sont donc négativement impactées lorsque les ressources deviennent plus rares et leurs activités domestiques augmentent. Cela contribue à réduire le temps disponible à leur éducation, leur participation à des activités génératrices de revenus ou aux processus décisionnels au sein de la communauté – ce qui accentue encore les inégalités de genre.
- Les femmes sont également particulièrement exposées à l'utilisation des énergies polluantes responsables du changement climatique. En effet, la plupart des pays en développement sont caractérisés par un accès extrêmement limité à des services énergétiques adéquats. Ils recourent dans une large mesure à l'utilisation de la biomasse pour la cuisson des aliments et le chauffage. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 4,3 millions de personnes meurent prématurément de maladies imputables à la pollution de l'air domestique liée à l'utilisation de combustibles solides⁵ et la majorité des victimes sont des femmes notamment du fait de leur rôle dans la préparation des aliments.

Cependant, les femmes sont également les principales porteuses de solutions à la lutte contre le changement climatique.

⁴ <http://www.un.org/waterforlifedecade/gender.shtml>

⁵ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs292/fr/>



- En tant que principales productrices de denrées alimentaires, les femmes sont responsables en premier lieu de la gestion des ressources naturelles et ont une connaissance spécifique des ressources et des processus locaux. Elles sont donc de puissants agents de changement et des partenaires indispensables dans le développement de stratégies d'adaptation et de gestion des ressources naturelles.
- Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision relatives au climat à tous les niveaux est donc indispensable pour l'élaboration des solutions efficaces et durables. Au Népal par exemple, le gouvernement a reconnu l'expertise des femmes dans la conservation des forêts et s'appuie sur des comités locaux de gestion des forêts de plus en plus pris en charge par les femmes pour combattre la déforestation⁶. Autre exemple, la campagne de reboisement lancée au Kenya par Wangari Maathai a démontré l'importance de la participation des communautés locales et le rôle leader des femmes en faveur du développement durable.
- Au niveau international, la décision 23/CP.18⁷ adoptée par les Parties lors de la Conférence de Doha sur le changement climatique a marqué une étape décisive. Ce texte appelle à promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et à renforcer la participation des femmes aux négociations de la CCNUCC et au sein des organes créés au titre de la Convention « de manière à ce que les vues des femmes soient prises en compte dans les politiques relatives au climat ». Par ailleurs, cette décision invite le Secrétariat à publier les informations sur la composition par sexe des organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto et des délégations. Un rapport annuel de suivi des progrès réalisés est publié par le Secrétariat sur ce sujet.⁸
- La mise en œuvre effective de cette décision sera critique afin répondre à la sous-représentation des femmes dans les négociations climatiques. Entre 2008 à 2012, les femmes représentaient en moyenne seulement 30% des déléguées au sein des négociations 19% des chefs de délégations.⁹
- Un Fonds pour les femmes déléguées (*Women Delegates Fund*)¹⁰ a été mis en place grâce au soutien de la Finlande afin de soutenir la participation des femmes issues des pays en développement – et en particulier des pays les moins avancés – aux négociations de la CCNUCC. Depuis 2009, il a permis à 42 femmes déléguées de participer aux négociations et à plus de 250 femmes de bénéficier de formations notamment en matière de négociation et de communication.¹¹

⁶ <http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/0747-C2.HTM>

⁷ Décision 23/CP.18

⁸ http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?preref=600008125

⁹ Women's Environment & Development Organization, *Women's Participation in UN Climate Negotiations. 2008-2012*, pp. 4-5.

¹⁰ <http://www.wedo.org/library/increasing-women%E2%80%99s-leadership-at-the-unfccc-the-women-delegates-fund>

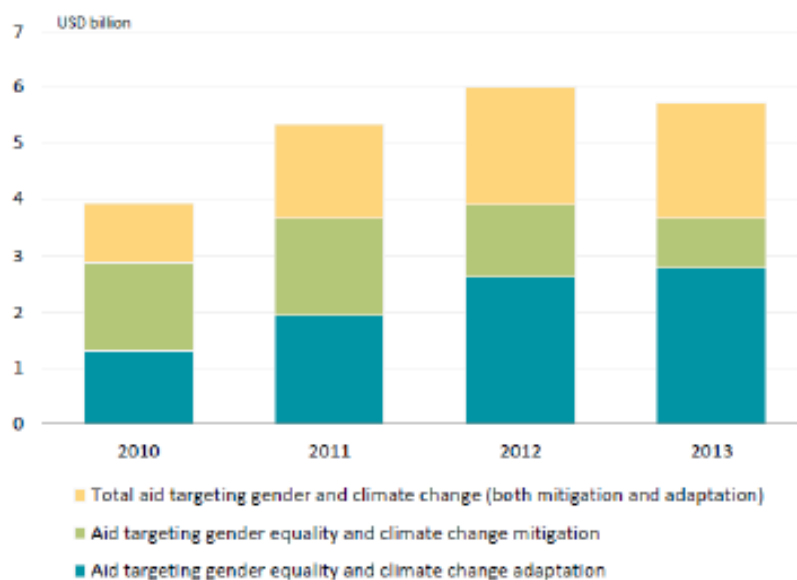
¹¹ <http://www.wedo.org/wp-content/uploads/Cop20-Publication-FINAL-WEB.pdf>



Comment renforcer la prise en compte du genre dans le financement de la lutte contre le changement climatique?

- Depuis 1998, le CAD assure le suivi des engagements d'APD ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio au moyen des « marqueurs de Rio ». ¹² Les marqueurs de Rio sont descriptifs et permettent de quantifier approximativement les flux financiers ciblant les objectifs des Conventions de Rio. Les données sur les fonds notifiés à la CCNUCC et à la CDB peuvent être fondées sur d'autres définitions et méthodes de mesure et de ce fait ne pas être comparables aux données issues des marqueurs de Rio. Pour analyser les flux financiers, il est préférable de s'attacher aux tendances sur trois ans au moins.
- Les statistiques du CAD fondées sur le croisement des marqueurs de Rio et du marqueur genre indiquent que les donateurs bilatéraux accordent une attention croissante à l'intégration de l'égalité homme-femme comme objectif dans leur aide en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Évolution de la part de l'aide en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique visant l'égalité homme-femme 2010-2013, milliards de USD, aide bilatérale



- Des efforts ont également été réalisés récemment pour promouvoir l'intégration de l'égalité homme-femme dans les fonds climat. Le Fonds vert pour le climat prévoit par exemple des mesures pour intégrer l'égalité homme-femme dans ses opérations. Son instrument

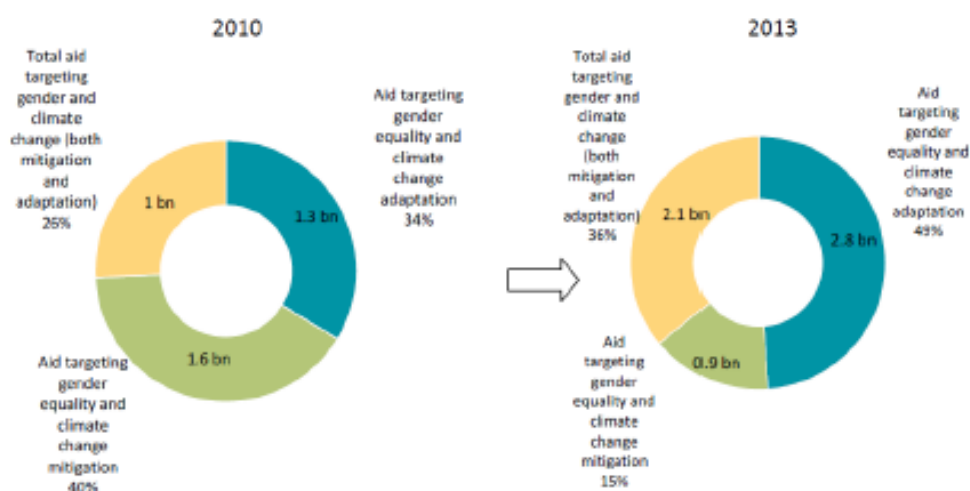
¹² <http://www.oecd.org/dac/environment-development/rioconventions.htm>



directeur inclut plusieurs références à l'égalité homme-femme dans les objectifs, la gouvernance et les modalités opérationnelles du fonds, et la participation des parties prenantes.

- Entre 2010 et 2012, environ un quart de l'APD allouable par secteur en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrait comme objectif la promotion de l'égalité homme-femme (5.5 milliards de USD).
- Cependant, ces efforts ont été inégalement concentrés dans le domaine de l'adaptation. En 2013, 49% de l'aide en faveur de l'adaptation¹³ au changement climatique visait également la promotion de l'égalité homme-femme, contre seulement 15% de l'aide à l'atténuation¹⁴.

APD versée par les membres du CAD visant la promotion de l'égalité homme-femme dans le cadre des programmes de lutte contre le changement climatique (2010-2013)



- La proportion de l'APD en faveur de l'atténuation du changement climatique prenant en compte l'égalité homme-femme a même fortement baissé, passant de 1.6 milliards de USD (40% de l'aide à l'atténuation) en 2010 à 0.9 milliards de USD en 2013 (15%).
- Il existe cependant de nombreuses opportunités pour intégrer le genre dans le cadre des stratégies d'atténuation du changement climatique. La distribution de réchauds de cuisine non polluants constitue une initiative d'atténuation relativement bon marché, susceptible de contribuer à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant la santé des femmes. Les investissements en faveur des énergies renouvelables fournissent également des opportunités de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en investissant en faveur de petites et moyennes entreprises appartenant et gérées

¹³ L'adaptation fait référence aux actions menées pour aider les communautés et écosystèmes à faire face aux conditions climatiques changeantes.

¹⁴ L'atténuation fait référence aux interventions humaines visant à réduire les sources de gaz à effet de serre ou à développer des activités qui permettent de l'éliminer.



par des femmes – par exemple dans le domaine de la production et la distribution de panneaux solaires.

- Cependant, en 2012-13, seulement 7% de l'aide au secteur de l'énergie avait comme objectif à la fois la lutte contre le changement climatique et la promotion de l'égalité homme-femme.

Recommandations

1. Développer des mécanismes de financement climatiques sensibles au genre, à travers l'intégration d'une perspective de genre dans les fonds de lutte contre le changement climatique et l'accroissement de l'APD en faveur de la lutte contre le changement climatique participant à la promotion de l'égalité homme-femme.
2. Améliorer la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les deux volets de la lutte contre le changement climatique (activités d'atténuation et d'adaptation).
3. Prendre en compte les besoins et expériences des femmes dans la définition des politiques et programmes relatifs au changement climatique non seulement pour raisons d'équité mais aussi pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique.
4. Soutenir la participation active des femmes aux processus de décision à tous les niveaux.

IX. TEXTE DE L'APPEL « SOUTENIR LES FEMMES FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS » RENDU PUBLIC LE 16 OCTOBRE 2015 LORS DE LA REMISE DU PLAIDOYER DES PRÉSIDENTES DU HCE|FH ET DES DEUX DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES AUX DROITS DES FEMMES POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS L'ACCORD ISSU DE LA COP 21



L'APPEL MONDIAL DES FEMMES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Nous, femmes du monde entier, de tous âges et toutes cultures, sommes ici représentées pour partager et unir nos voix afin de faire entendre nos préoccupations extrêmes et nos inquiétudes majeures face aux enjeux suivants :

- l'augmentation du nombre de tempêtes aux conséquences dramatiques et meurtrières pour l'humanité, qui éradiquent des espèces et détruisent des écosystèmes ainsi que nos moyens de subsistance ;

- la montée du niveau des mers et la disparition de terres, qui s'ajoutent aux graves destructions environnementales et aux pertes humaines dues à la sécheresse, la désertification, l'acidification des océans, la salinisation de l'eau, les mauvaises récoltes, la pollution de l'air, les marées noires, la prolifération des plastiques et autres pollutions, la fonte des glaciers, les records de températures en été et en hiver, la multiplication des tsunamis et des cyclones hors saisons habituelles.

- le manque d'engagement des décideurs politiques pour mettre en œuvre à l'échelle de la planète des mesures justes et efficaces pour lutter contre le changement climatique ;

- le fait que les gouvernements de notre planète agissent trop lentement, sans y mettre ni la volonté, ni l'ambition, ni même les financements nécessaires pour stopper la crise climatique mondiale et inverser le processus en cours ;

Nous, femmes du monde entier, sommes inquiètes notamment pour celles et ceux qui vivent dans les territoires océaniques et pays du Sud, qui ont le moins contribué au dérèglement climatique mais en subissent le plus les impacts ;

Nous refusons de laisser aux puissances économiques le contrôle de notre planète et de nos droits, nous refusons un monde qui donne la priorité à la croissance, au détriment du respect des droits humains, d'un travail décent et juste, d'écosystèmes sains et d'une distribution équitable des richesses ;

Et nous sommes stupéfaites, attristées et révoltées que notre avenir, celui de nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, celui de tous les êtres vivants et des écosystèmes, soit sacrifié au profit d'intérêts personnels à court terme, par manque de discernement, de leadership et de volonté politique !

Enfin - et ceci est fondamental - en tant que femmes, nous ne sommes pas seulement touchées de plein fouet par les effets du changement climatique, nous sommes également au cœur de la mise en œuvre de vraies solutions qui produisent des résultats significatifs.

C'est pourquoi les femmes doivent et veulent participer pleinement et de manière égalitaire au combat contre le chaos climatique mondial !

Ceux qui détiennent le pouvoir doivent regarder la réalité en face : nous exigeons le changement maintenant

Au nom de toutes les femmes du monde, nous appelons les Etats à :

- Changer le système, pas le climat
- Maîtriser nos émissions afin de contenir la hausse générale de température dans la limite de 1,5 degré
- Garantir l'égalité des sexes et des droits humains dans toutes les actions liées au climat, et la participation pleine et entière des femmes
- Laisser le pétrole et les combustibles fossiles dans le sol
- Assurer une transition vers 100 % d'énergies sûres et renouvelables
- Mettre en place des mesures de conservation et d'efficacité énergétique sur tous les territoires, en impliquant les femmes autant que les hommes
- Réduire drastiquement et urgemment notre consommation, y compris et surtout dans les pays qui ont le plus contribué au problème climatique
- Obtenir un engagement des pays développés à prendre la tête de la lutte contre la crise climatique et à fournir aux pays en voie de développement les moyens d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, dans un esprit de solidarité et de justice.

**« Nous n'abandonnons pas notre magnifique planète.
Nous voulons croire à un avenir pour toutes les espèces.
Nous ne renoncerons jamais à faire campagne pour la justice climatique »**

Unies, nous lançons aujourd'hui un mouvement de masse pour la justice climatique. Ensemble, nous nous engageons à agir. Nous appelons toutes les femmes et tous nos alliés à se joindre à nous dans cet engagement, à rejoindre notre

Appel mondial des femmes pour la justice climatique.

<http://womenclimatejustice.org/join-the-call/>